

JOURNAL  
HELVETIQUE  
O U  
RECUEIL  
D E  
PIECES FUGITIVES  
D E L I T E R A T U R E  
C H O I S I E ;

*De Poësie ; de Traits d'Histoire ancienne & moderne ; de Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la République des Lettres ; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses , tant de Suisse , que des Pais Etrangers.*

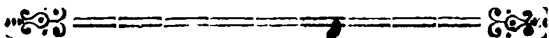
*DEDIE AU ROI,*

M A R S 1 7 5 0 .



N E U C H A T E L

D E L' I M P R I M E R I E D E S J O U R N A L I S T E S .



M D C C . L .





# JOURNAL HELVETIQUE,

MARS 1750.



*SUITE de la Réponse de M. DE BOCHAT  
à des Observations Critiques sur ses Mémoires  
concernans l'Histoire ancienne de la Suisse.*

VI. **U**N peu plus de conoissance de la Lan-  
gue Celtique auroit empêché l'Ano-  
nime de me faire l'Objection suivante :  
*Aban, suivant Mr. de Bochat, étoit le Mot Cel-  
tique, qui répond au François Guerre, Bataille.  
Il conste pourtant que les Gaulois apelloient la  
Guerre, Bresel.*

Oui, il conste que les Gaulois de la Bré-  
tagne nomment encore aujourd'hui la Guer-  
re, *Bresel* \*. Mais premièrement, il ne conste  
pas qu'ils désignassent, ni autrefois, ni à pré-  
sent, par *Bresel*, une Bataille, un Combat.  
Ils se servent actuellement de *Coumbat*, &

\* Rostren V. *Guerre*.

anciennement de *Stourm & Storm*\*, comme les Allemands, pour dire, *Bataille, Combat*, qui ne sont pas synonymes à *Guerre*. Secondement, conte-t'il que les Gaulois de l'*Armorique* n'eussent point d'autre terme qui signifiait *Guerre*, que leur *Bresel*? Les Gaulois du Pais de Galles nommoient la Guerre *Aban, Eban, Ryffel, Cîd, Brwydr, Brwydrin*; & pour désigner une Bataille, un Combat, ils disent *Ymladd, Ymwan, Ymdrech, Trm, Ystrm, Trafod, Cad, Brwydr, Cynnen, Brythwch*. On a tous ces mots expliqués par *Bellum & Pugna*, dans les Dictionnaires de *Davies*. Les Irlandois ont de tout autres termes. Ils appellent la Guerre *Cogad, Combuairead Crioc*. Une Bataille, *Cotugad*. Si chaque Dialecte avoit ainsi plusieurs mots pour désigner la Guerre, pourquoi ceux des Gaulois n'auroient-ils eû que *Bresel*? Il faut posséder à fond une Langue, pour décider, que tel mot en est, ou n'en est pas.

VII. J'ai dit\*\*, Que les Gaulois honoroient une Déesse, qui, selon eux, avoit en ses mains la Victoire, & qu'ils la nommoient *Andraeste*. On le tient, ajoutai-je, d'un ancien Historien, que j'indique en marge, de cette manière, *DIO in Neron*.

Le

\* Rostren V. *Bataille*.

\*\* Tom. I. p. 98.

Le Censeur trouve, que le *Passage de Dion cite pour prouver que les Gaulois servoient Andate, ou Andraсте, ne le dit point; & qu'il porte simplement, que les Bretons sacrifioient dans une Forêt consacrée à Andate, Déesse de la Victoire.*

Il est vrai, *Dion* ne nomme pas les Gaulois; il ne parle que des Bretons. Mais il est si certain, que les anciens Habitans de la Grande Bretagne, du nombre desquels étoient ceux dont il s'agit \*, honoroient les mêmes Divinités que les Gaulois, qu'on peut dire, sans témérité, qu'un témoignage, qui sert sur ce sujet pour les Bretons, ne prouve pas moins par rapport aux Gaulois. On peut sur-tout le dire à l'égard du Culte d'Andraсте, si les conjectures de *Dom Jaques Martin*; dans son explication de la Colonne de *Cussi*, sont aussi justes qu'elles sont ingénieuses \*\*. Il croit que cette Déesse est représentée par une des Figures de cette Colonne, & que l'*Andraсте* de *Dion*, est la Déesse *Andarte*, dont il est fait mention dans

O 3

deux

\* Leur Païs fut occupé par les *Belges*, mais ils s'y remirent en liberté, & formèrent le Roïaume des *Iceniens* où régnoit *Bunduica*. VOÏEZ *BAXTER*. V. *Britannia*. Un Peuple d'anciens Bretons & de *Belges Gaulois*, n'avoit sûrement pas d'autre Religion que celle des *Gaules*.

\*\* Voi. *Relig. des Gaul.* Tom. II. Ch. IV.

deux Inscriptions de *Die*. Feu Mr. de la Râtie, n'étoit pas de ce dernier avis. Mais, outre que les raisons qu'il a données, ne font que des Etimologies contestables, puis que les noms, *Adraſte* & *Andarte*, pourroient être expliqués par le Celtique tout autrement que ce Savant ne les a expliqués, son Opinion ne détruit point l'idée qu'*Andraſte* étoit représentée sur la Colonne de *Cuſſiy*, & conséquemment honorée par les *Gaulois* de l'*Auxois*.

VIII. L'Anonime n'ayant pas poussé ses Recherches dans la Langue Celtique jusques aux Dialectes des Gaules, il n'est point surprenant que l'explication des mots de cette Langue, qui n'ont pas été conservés dans l'Allemande, ait laissé quelques doutes dans l'Esprit de ce Savant. Mais ceux qui conoissent l'ancien Allemand, auront été surpris de lire ce qui suit, *Il est difficile de deviner d'où Mr. de Bochat a pris qu'ACH en Allemand veuille dire EAU.*

S'il est difficile de deviner, il ne le fera pas de lire quelques Lignes d'un Dictionnaire comun; je veux parler de celui de Mr. *Wachter*, où l'on a un Article sur le mot *Ach*. Il y est dit que *Ach*, signifie l'Élément de l'Eau, *Elementum Aqua*. Aux preuves que l'Auteur en donne, je dois ajouter l'Observation

tion

tion , que ce terme n'étoit point particulier aux Dialectes de la *Germanie*. *Davies* le met au nombre des Mots Bretons , & synonymes d'*Afon* , ou *Avon* , expliqués ci-dessus. *ACHES* , dit-il , *idem quod AFON* , *Rivus Flumien*. Mr. *Wachter* même entendoit aussi dans ce sens *Acha* ; puis qu'il a averti , que c'est de là , que plusieurs Ruisseaux & Rivières portent le nom d'*Aa* , d'*Ach* , d'*Aba* , & d'*Acha*. Il y en a dans les *Gaules* , come dans la *Germanie*. Je les indique dans mes preuves de la Carte ancienne de l'*Helvétie*.

IX. On s'atend à trouver dans l'Extrait d'un Ouvrage l'opinion de l'Auteur sur les Articles que le Journaliste a jugé à propos de toucher. Cette atente est sur tout naturelle par rapport aux points sur lesquels le Journaliste fait quelque Remarque Critique, ou présente de son fond quelque idée nouvelles, qu'il croit plus juste que celles qu'on a eû jusqu'ici : N'admettant ni la raison des deux Etimologies du nom de *Pfyn* , rapportées par Mr. *Bluntschli* dans l'Article de cette Ville , ni l'Etimologie d'un autre de nos Savans , tirée de *Finnon* Celtique , qui signifie *Fontaine* , *Source* ; j'en ai présenté une quatrième. *Fin* , ai-je dit , signifioit *Borne* , *Limite*. Les Gaulois pouvoient avoir ainsi nommé l'endroit dont il s'agit , par la raison qu'il

se trouvoit aparamment à l'extrémité du Territoire d'une Cité ou Communauté. Ainsi *Fines* Latin ne seroit que la Traduction du Celtique *Fin*, dont les Français ont fait *Pfyn*. J'apui ai cette conjecture de l'observation, que divers lieux des *Gaules*, nommés aussi *Fines*, ou *ad Fines* \*, sont sur des Rivières, Bornes naturelles entre les Peuples & les Communautés. Voici comment le Journaliste a donné une idée de tout cela.

„ En parlant de l'ancienne Ville de *Pfyn*  
 „ (*dit ce Censeur*) *Mr. de Bochard* raporte l'opinion de ceux qui veulent que *Pfyn*, fut fondé par l'Empereur *Constance*, & nommé *Fines* ou *ad Fines*, parce que le District de la Ville de *Constance* s'étend \*\* jusques là.  
 „ Une opinion beaucoup plus vraisemblable, c'est que *Ad fines* marque, non une Ville, mais une Station où les Voyageurs changeoient de Chevaux. Et par rapport à l'idée que *Pfyn* est Celtique & veut dire *Fontaine*, il ne falloit pas alléguer les nouveaux Etimologistes, tandis qu'on a le témoignage  
 „ d'*Au-*

\* On en trouve XVII d'indiqués dans les Itinéraires, bien qu'ils ne soient pas tous dans la Gaule. Ils sont tous dans des Contrées, qui ont été possédées anciennement par des Gaulois.

\*\* J'ai dit *s'étendoit*. Il ne s'agit pas du présent.



„ d'Anfone , qui dit , *Divona Celtarum lingua fons addite Divis.*

Je n'ai pas dit , come on pourroit le croire sur la façon dont s'exprime le Censeur , que *Ad Fines* désignât une Ville. Si j'ai donné à *Pfyn* , le Titre d'*ancienne Ville* , ce n'a point été pour faire entendre qu'elle fut déjà Ville , du tems des Gaulois , ni même sous les Romains , qui la nommèrent en leur Langue *Ad Fines*. Je n'ai voulu dire autre chose , si ce n'est , que l'endroit est très ancien. L'Idée du Savant Anonime ne lui ôte rien de son Antiquité. Il est très possible qu'elle remontat fort haut , quoi que du tems de la Domination de Rome dans l'*Helvétie* , le Lieu ne fut qu'une *Station* , Nom comun aux endroits auxquels on donoit celui de *Mansion* ou de *Mutation* , quand on vouloit en désigner l'usage en termes propres. On apelloit *Mansion* , les *Stations* ou *Logemens* esquels les Soldats allans ès *Expéditions de guerre* , se retiroient pour se reposer au giste ; & où il y avoit des provisions , tant pour les Hommes que les Chevaux , qui s'y portoit des Villes & autres Places voisines : Les *Mutations* étoient particulièrement affectées aux *Postes & Courses publiques* \*. Ni l'une ni l'autre

\* BERGIER des Gr. Chemins de l'Emp. Rom. Liv. IV. Ch. IX.

tre de ces espèces de Stations, n'étoient ainsi nommées par rapport aux Voyageurs en général, sans distinction; mais uniquement par rapport aux Troupes, ou aux Couriers publics, ou aux Voiageurs à qui le Prince acor-  
doit des Voitures. Du reste, aucun des Itinéraires Romains, qui nous sont parvenus, ne marquant les Lieux, qui étoient *Mansions* ou *Mutations*, que l'Itinéraire de *Bordeaux* à *Jérusalem*, on ne sauroit afirmer, par rapport aux autres Routes, que tel ou tel Lieu étoit *Mansion* ou *Mutation*. On peut seulement le présumer par la distance d'un endroit de celui qui le précède dans l'Itinéraire. Quand ils ne sont éloignés l'un de l'autre que de quelques mille pas, il est naturel de croire qu'ils étoient *Mutations*, favoir, des Lieux où l'on changeoit de Chevaux. Mais quand il y avoit entr'eux XX. & jusqu'à XXIV. milles de distances, ils étoient des *Mansions*, des Gîtes, parce que c'étoit tout ce que faisoient de chemin les Troupes dans un jour\*. Sur ce pied là, il faut dire, que *Pfyn*, étoit plutôt une *Mansion* qu'une *Mutation*; un  
Gîte,

\* *Militari ergo gradu viginti millia passuum horis quinque duntaxat æstivis conficienda sunt. Pleno autem gradu, qui citatior est, totidem horis viginti quatuor millia peragenda sunt* VEGE de Re Milit. *Lib. I. Cap. IX.*

Gite, qu'un Lieu ou l'on changeoit simplement de Chevaux; puis que cet endroit est marqué dans l'*Itineraire d'Antonin*, come éloigné de XX. milles, d'*Arbor Felix*, ou *Arbon*, qui le précède immédiatement. Aussi Mr. *Wesseling* à-t-il donné à *Pfyn*, dans son Indice des Itinéraires, le Titre de *Mansio*.

Le nom d'*Ad-Fines* ne décide point entre ces deux espèces de *Stations*. Quelques Lieux nommés *Ad Fines*, come *Ad-Fines sive casae Caesarianas*, entre Florence & Arezzo \*; *Ad Fines*, entre Turin & Suze \*\*; *Ad Fines*, en Bretagne, entre Rennes & le Temple †, étoient des *Mansions*, ainsi qu'il est marqué *Mansio ad Fines*, dans l'*Itineraire de Bordeaux*, sur l'*Ad Fines* qu'on présume être *Avigliane* entre Suze & Turin ††. Mais des *Mutations* sont aussi appellées *ad Fines*. Telle est celle qui est marquée dans l'*Itineraire de Bordeaux pag. 555.* par *Mutatio ad Fine*, & celle, qui, dans le même Itineraire, *pag. 574.* est marquée *Mutatio Finis*. Les distances, come je l'ai dit, sont l'indice le plus sur, auquel on puisse reconoitre les *Mansions* ou *Mutations*.

\* Itiner. pag. 285.

\*\* Ibid p 356. & 556.

† Ibid. p. 387.

†† Il est à observer que cet *Ad Fines* est appellé simplement *Fines* dans une autre Route de l'*Itineraire d'Antonin p. 341.*

Je ne fens point l' à propos de la correction du Censeur, sur ce que j'ai allégué de Nouveaux Etimologistes, come il s'exprime, pour justifier que *Fymon* en Celtique vouloit dire une *Fontaine*. Le Savant dont j'ai rapporté la Conjecture, que c'est peut-être de ce mot qu'a été pris le nom de *Pfyn*, avoit trouvé dans l'Abrégé de *Divies* par *Boxhorn*, l'explication du Celtique. J'ai joint à l'autorité de cet Auteur celle d'*Edouard Luid*. Ces Ecrivains font, à la vérité, *nouveaux*, en comparaison d'*Aufone*. J'aurois tort de les avoir cités plutôt que ce Poete, s'il eût pû me fournir une preuve de la signification de *Fymon*. Mais je ne croïois point qu'il se pût tirer une telle preuve du Vers où la Critique la trouve. Je ne faurois encore apercevoir dans ce Vers, *Divona Celtarum lingua fons addite Divis*, quoi que ce soit qui concerne le mot *Fymon*. Je n'y vois de preuve d'aucun autre fait, si ce n'est que la Fontaine, ou la Source de *Bordeaux*, avoit été mise au nombre des Divinités, ou des Fontaines deifiées: Ce qui assurément ne donne aucune lumière sur la signification du Mot Celtique, par lequel le nom de *Pfyn*, devoit être expliqué.

X. Voulant montrer le manque de justesse de la Conjecture du *Scaligerana*, qui place  
les

les *Tigorini* dans le Canton d'*Avenche*, sur l'unique fondement qu'un Curateur de cette Colonie y avoit érigé une Inscription au Génie du *Pagus Tigorinus*, je dis, à l'endroit cité par mon Censeur, que le raisonnement de *Scaliger*, que je venois de développer, repose sur un principe, qui n'est point nécessairement vrai dans tous les cas; savoir, que la Divinité à laquelle les Païens érigeoient quelque Monument, fut toujours une des Divinités qu'honoroient le plus particulièrement les Habitans du lieu où cet hommage lui étoit rendu.

Pour faire voir ensuite que de tels Monumens ne donoient point lieu à l'inférence où git le fort de l'Argument de *Scaliger*, j'ajoutai: „ Les Exemples de Vœux faits à des  
 „ Dieux locaux, & remplis ailleurs, que  
 „ dans des endroits, dont ces Dieux étoient  
 „ les Patrons particuliers, se trouvent en  
 „ grand nombre dans les Recueils d'Inscriptions. Celles de la Suisse même en présentent un. *Valerius Hispanus*, Prêtre de la  
 „ Maison Impériale à *Lion*, s'aquita à *Soleure*  
 „ d'un Vœu qu'il avoit fait à *Mercur*....  
 „ *Mercur* n'étoit cependant pas plus honoré à *Soleure* qu'à *Lion*. Le Génie du *Pagus*  
 „ *Tigorinus* pouvoit recevoir des hommages  
 „ à *Avenche*, quoi qu'il ne fut proprement Dieu Tutelaire que du *Pagus Tigorinus*.

*Le raisonnement de Mr. de Bochat sur les Dieux Locaux, dit là dessus le Savant Journaliste, semble mettre Mercure dans ce rang. Personne n'ignore cependant que c'étoit le Dieu suprême des Gaulois.*

Je ne pensai point, en traitant cet Article, à prévenir l'idée du Censeur. Il ne me vint pas dans l'esprit, que je pourrois être entendu de cette façon. Je crus dire assez clairement de quels Dieux je parlois sous le nom de *Dieux Locaux*, pour qu'on comprit sans peine, qu'il ne s'agissoit que de Dieux plus particulièrement adorés dans un Lieu, que toute autre Divinité, parce que les Habitans de ce Lieu les avoient nommément choisis pour leurs Dieux Tutelaires. Dès là coment soupçonner qu'on pût inférer de mon raisonnement, que je mettois *Mercury* au nombre des Dieux, qui n'étoient reconus & adorés come tels, que dans l'endroit où ils avoient été déifiés, tels que sont ceux qu'on nomme proprement *Dieux Topiques* ou *Locaux*? La Vénération des *Gaulois* pour *Mercury* lui faisoit rendre dans toutes les Cités des *Gaules*, des hommages dont il a passé jusqu'à nous assez d'indices, pour qu'il ne soit point exposé à être mis dans la même Classe que les Déeses *Aventia*, *Bibracte* & *Dea*, les Dieux *Vasio* & *Nomafus*, & les Génies de chaque Lieu.

XI. Nous voici à peu près au bout des Remarques critiques du Journaliste sur mes Etimologies. Il me fait grace d'un bon nombre. *Pour ne pas les multiplier*, dit-il \*, *d'une manière qui leur donne un air de Chicane, je ne parlerai plus que de deux, qui se trouvent dans l'Article de BREMGARTEN.* Si celles que ce Savant a bien voulu supprimer, ne sont pas mieux fondées, il ne m'a pas rendu par là un office autant important pour moi, que son intention obligeante paroît le lui avoir persuadé. On va voir si j'en juge en ingrat.

*L'ame de ces Remarques, c'est, dit-il, celle qui est fondée sur le mot de BRE, come devant signifier une Montagne. L'ancien nom d'une Montagne étoit ALBE ou ALPE, d'où vient le nom d'ALPES. Ils disoient aussi BERG.*

Le Censeur doute donc encore que *Bre* en Celtique signifie *une Montagne, une Coline.* Je croiois cette acception suffisamment constatée par les témoignages de *Davies* dans l'Abbrégé fait par *Boxhorn*, & de *Baxter* sur le Mont *Bremenium*. Il me parût superflus de citer d'autres endroits du dernier de ces Auteurs. J'aurois au moins renvoié encore à ce qu'il dit en termes exprès, que *Bre*, dans le Langage des Anciens Bretons, signifie un  
Lieu

\* Pag. 43.

*Lieu élevé, & au figuré, la première Dignité, la suprême Puissance, l'Indépendance* \*.

La seule raison sur laquelle le Journaliste refuse d'en croire les deux témoins que j'ai fait entendre, est que l'ancien nom d'une Montagne est *Albe* ou *ALPE*. Cette raison n'est rien moins que décisive. Car, quand il seroit sur que *Albe* est plus ancien que *Bre*, ce que je doute qu'on puisse vérifier; *Albe* n'a jamais été le nom de toute Eminence, de toute Montagne, moins encore de toute Coline indifféremment. On n'apelloit de ce nom que les hautes Montagnes, dont le Sommet étant pour l'ordinaire couvert de Neige, leur blancheur les fit nommer *Albes*, qui vouloit dire *Blanches*, en Celtique come en Latin; & jamais, encore un coup, *Albe* ou *Alpe*, ne fut employé pour désigner une Coline, qui se désignoit le plus souvent par *Bre*, dans les noms de Lieux.

De plus, la raison du doute de l'Anonyme suppose un fait, qui n'est certainement pas. Elle suppose que les *Celtes* n'avoient qu'un seul terme pour désigner une Montagne.

Le'

\* *Brennus* Celtarum Sermone Rex dicitur quasi *supremus*: de BRE scilicet sive BRI, quod *veteri Britannia* tam LOCUS EDITUS est, quam figuratè etiam SUMMUS HONOS; Libertas & EXOUSIA *Baxter* V. *Brennus*.



Le Dictionnaire Latin Celtique de *Davies* indique sept noms de cette dernière Langue, qui rendoient *Mons* de la première. Ces noms sont *Mynydd*, *Bre*, *Bryun*, *Moel*, *Triunn*, *Garth*, & *Gallt*. Les Bas-Bretons nomment encore une Montagne, *Mene*, *Menez*, *Myne*, & *Mane*; Mots, qui viennent tous, come le dit le P. de *Rostrenen* \* de *Maen*, *Man*, *Men*, *Myn*, qui signifie *Pierre*. On a vû dans mon *Mémoire II.* sur le nom de *Moudon*, que *Mymy*, étoit en usage dans l'*Helvétie*, come dans le reste des *Gtaules*. On verra, dans mon *Mémoire XV.* sur le nom de *Maenedorff*, que les *Helvétiens* du Canton de *Zurich* se servoient aussi de *Mane* pour désigner la *Pierre*, des *Carrières*. Le P. de *Rostrenen* ajoute à ce que je viens de dire après lui, qu'autrefois *Bryn*, *Bren*, *Mon*, *Mont*, *Mened*, & *Mynydd* étoient usités en *Brétagne* pour *Montagne*. C'est de cet ancien *Bre* dont s'est fait *Berg*, préféré par les *Allemands*. Les *Helvétiens* se servoient de l'un & de l'autre de ces termes. On en trouvera les preuves dans les Articles *Berne*, *Bremis*, *Brenets* &c. de mon *Mémoire XV.* La Critique du Censeur ne fait donc ici que doner un nouvel exemple du défaut de l'Argument suivant: Les *Gaulois* nommoient ainsi une

P

chose ;

\* V. *Montagne*.

chose : Donc ils n'avoient pas d'autre terme pour la désigner en Leur langue : Donc tout autre terme qu'on pourra présenter come Celtique, & qu'on dira qui signifioit la même chose, doit être rejetté, & l'on peut décider, sans autre examen, que ce terme, ou n'est point Gaulois, ou ne signifioit pas ce que les Dictionnaires lui font signifier. Une conoissance, superficielle même, des Langues des *Celtes*, détrompera toute personne à qui cette suposition aura pû faire illusion.

L'autre Remarque du Journaliste sur mon explication du nom de *Bremgarten*, regarde l'Étimologie de *Jardin*. Le Censeur me fait dériver ce mot du Celtique *Kær*, après quoi il dit : *Il est vrai que KÆR signifioit une Ville ; mais de là jusqu'au mot JARDIN, il y a bien loin encore, & il seroit plus naturel de le dériver tout simplement de l'Allemand GARTEN.*

Une méprise a produit cette Critique. Ce n'est point de *Kær* que j'ai fait venir *Jardin*, mais de *Gard*, qui signifie un *Lieu fermé de Murailles*. Cette dérivation est pleinement justifiée par l'usage ancien des Bas Bretons, qui nommoient un *Jardin Jardd & Gardd* \*. Aujourd'hui ils disent *Jardin & Jardrin*, qu'ils n'ont pas emprunté d'un terme latin. Ces mots sont de leur ancienne Langue. On

en

\* Rostren. V. *Jardin*.

en a la preuve dans *Jardinicq*, nom qu'ils donent à un *petit Jardin*. Le diminutif *icq*, est propre à leur Idiome. Pour *travailler au Jardin*, ils disent *Jardinaq* & *Jardina*: Nôtre Peuple se fert de même de ce dernier. Les *Gallois* nomment un Jardin *Gardd*\*, & les *Irlandois* *Gardad*. J'avois lû, il y a long-tems dans *Menage*\*\*, que l'Italien *Giardino* & le François *Jardin*, viennent de l'Allemand *Garten*. Mais pourquoi faire emprunter aux Gaulois, des Allemands, un terme, que les premiers tenoient déjà de leurs comuns Ancêtres? *Gard* aiant la même signification dans les plus anciennes Langues de l'Orient, que dans celles de l'Occident; Mr. *Wachter* en a conclu\*\*\*, avec raison, que ce mot est de la plus haute Antiquité. Ce Savant s'est bien gardé de l'attribuer aux *Germanis* seuls.

XII. Après ces Remarques particulières, le Savant Journaliste rentre, come il parle, dans le général, pour ataqer mon opinion que les *Helvétiques* étoient des *Gaulois*, qui avoient passé en *Suisse*, du *Languedoc* & de la *Guienne*, & qui donèrent aux Villes, aux Bourgs, aux Villages, qu'ils bâtirent dans  
P 2 leur

\* *Davies*.

\*\* Orig della Ling. Ital. V. *Giardino*.

\*\*\* Glossar. Germ. V. *Gard*.

leur nouvelle Patrie, les noms des Villes, Bourgs, ou Villages d'où ils étoient partis. *C'est une conjecture*, dit là dessus le Censeur \*. *Elle devoit au moins être appuyée de quelque vraisemblance. Il semble qu'elle manque ici.*

J'ai crû voir de la vraisemblance dans un concours d'indices tirés de l'Histoire, d'inférences, & de toutes les autres espèces d'inductions, qui ont été jusqu'ici regardées par les Historiens & les Antiquaires come suffisantes, à défaut de témoignages exprès, pour décider de l'origine d'un Peuple. J'ai crû augmenter considérablement la vraisemblance de ces indices généraux, par l'indice particulier de la ressemblance, pour ne pas dire de l'identité, des noms de Peuples, de Cantons, de Rivières, de Montagnes, de Villes, Bourgs & Villages, des Provinces d'où je fais venir les Helvétiens, avec les noms de plusieurs de ces mêmes choses dans le Pais auquel ils ont donné le nom d'*Helvétie*. Cet indice particulier, je l'ai développé & poussé aussi loin que j'étois en état de le faire, quand je composai le *Mémoire II.* dont il fait le sujet. Je crois avoir porté cette preuve jusqu'à la démonstration en pareille matière, dans mon *Tome III.* Cependant

mon

mon Siftème manque de vraisemblance aux yeux d'un Savant. Il faut absolument, que lui & moi n'ayons pas la meme idée de la *vraisemblance*. J'en suis d'autant plus persuadé, que les raisons que rend ce Savant de son opinion, ne me paroissent pas à beaucoup près lui donner la vraisemblance requise, pour faire disparoitre celle qui résulte, selon moi, du concours des indices favorables à mes conjectures. Nos Lecteurs jugeront lequel de nous deux se trompe. Mais, pour nous juger avec pleine conoissance de cause, il est nécessaire qu'ils prennent la peine de relire, ou de se rapeller du moins les différentes preuves, que j'ai mis en œuvre dans mes deux premiers *Mémoires*: Ce sont ces preuves combinées, auxquelles le Savant Journaliste oppose le raisonnement suivant.

„ Premièrement, les Peuples Celtes, qui se  
 „ transplantoient, tiroient toujours vers le  
 „ Midi, vers des Climats plus doux, vers  
 „ des Pais cultivés. Cela est vrai sur tout par  
 „ rapport aux *Gaulois*, qui étoient poussés par  
 „ d'autres Barbares, qui s'avançoient du Sep-  
 „ tentrion. Quelle apparence que des *Gaulois*  
 „ aient quité la *Guienne* & le *Languedoc*, pour  
 „ aller se morfondre dans les Montagnes &  
 „ dans les Neiges de la *Suisse* ?

Il ne faut guères moins que l'unanimité des suffrages des Savans, pour donner à une opinion autorité de principe, qu'on peut se dispenser de prouver. Le principe, d'où part ici le Censeur, n'est point du nombre de ceux-là. Il est simple conjecture de quelques Savans, qui paroissent l'avoir adoptée & défendue, plutôt par la facilité qu'on a d'admettre une idée, de laquelle il peut résulter des inférences favorables à sa Nation, que par un effet de l'évidence, qui décide des Juges sans intérêt. Ces Savans se sont figuré qu'il étoit plus honorable à la *Germanie* d'avoir été peuplée par des Hommes venus en droite de l'*Asie*, que par des Hommes venus immédiatement des *Gaules*. Ils ont cru procurer aux *Germanis*, je ne sai quel avantage sur les *Gaulois*, en attribuant aux premiers d'avoir fourni à la *Gaule* ses premiers Habitans. Des Conjectures leur ont bientôt persuadé, que c'est ainsi que l'Occident s'est peuplé. Le même intérêt a porté d'autres Savans à souhaiter qu'un sentiment, qui marqueroit la marche des Peuples du Midi au Septentrion de l'*Europe*, prévalut parmi les Nations. Ce sentiment a été avancé & défendu contre le Système contraire. Chacun a encore ses Partisans. L'Anonyme se déclare pour le premier, & croit qu'il renverse toutes

tes les preuves par lesquelles je me flate d'avoir rendu très-vraisemblable ma Conjecture, que ce fût des parties méridionales des *Gaules*, que les *Helvétiques* passèrent dans l'*Helvétie*.

Quand il seroit certain que les premiers Habitans des *Gaules* y vinrent par l'*Allemagne*, & non par Mer, il y a trop de Siècles entre le tems de leur entrée dans les *Gaules*, & celui du Règne d'*Ambigat*, pour que le principe du raisonnement de mon Censeur en autorise la conséquence. De ce que les premières Colonies venues en Occident y seroient arrivées par le Septentrion, s'en suivroit-il nécessairement, que toutes les Colonies, qui se formèrent mille ans après, des Descendans de ces premières, ne tirèrent jamais que vers le Midi? Supposé encore, que les bones Règles de Logique permissent d'admettre cette inférence, tant qu'on n'auroit point d'indices qui s'y opposassent, pourroit-on l'écouter contre des témoignages formels? Contre ceux d'un *César*, d'un *Tite-Live*, & d'un *Tacite*, qui font foi que les *Gaulois* envoièrent des Colonies en *Allemagne* & jusques aux extrémités de la *Germanie*? Ces *Gaulois*, qui fortoient en partie aussi de la *Guienne* & du *Languedoc*, n'en sortirent-ils que pour aller vers le Midi, vers des Climats plus doux, vers des Pais cultivés? N'en sortirent-ils pas

pour aller se *morfondre* à désécher les *Marais*, & à défricher les Bois dont la *Germanie* étoit remplie ; enfin pour habiter dans des Contrées, dont les Montagnes ne sont guères moins couvertes de Neiges, que celles de la *Suisse*, sans en avoir tous les avantages ? Ce ne fût que bien des Siècles après le second de *Rome*, Epoque de l'entrée des Helvétiens dans l'Helvétie, qu'on vit des Gaulois *poussés* vers le Midi, par *d'autres Barbares*, qui *s'avançoient du Septentrion*. L'attention à bien distinguer les tems auxquels se rapportent les récits des Historiens, préviendroit des assertions trop générales, qui font former des Systèmes aussi contraires à la vraisemblance même, qu'à l'Histoire. Quoi qu'il en soit, & indépendamment de ce que je viens d'opposer à la conséquence tirée par l'Anonyme, le principe de son raisonnement étant encore à démontrer, cette conséquence, qui en suppose gratuitement la vérité, doncroit-elle la moindre atteinte aux inférences, qui découlent nécessairement de faits non contestés jusqu'ici ? Du reste, quand je dis que le Système adopté par le Journaliste sur les Régions d'où les premiers Habitans des Gaules y vinrent en droiture, est encore à démontrer, ce n'est pas seulement par un effet de la différence qu'il y a entre l'idée de ce Savant & la



la mienne sur la vraisemblance ; c'est particulièrement sur les raisons avancées par Mr. le Marquis de *S<sup>t</sup>. Aubin*, dans le *Chap. V. de ses Antiquités de la Nation & de la Monarchie Française*. On y voit l'opinion que la *Germanie* a plutôt été peuplée par des Colonies de *Celtes*, venus des parties méridionales des *Gaules*, que les *Gaules* n'ont reçu leurs premiers Habitans de la *Germanie*, portée à un degré de vraisemblance, qui ne paroît pas laisser craindre de nouvelles Objections plus plausibles, que ce premier Argument de l'Anonyme.

Le deuxième ne porte pas de coup plus facheux à mon opinion. *Si les Gaulois ont passé dans la Suisse du tems d'Ambigat* (ce sont les Termes du Censeur) *ils n'avoient alors ni Villes, ni Villages. Comment veut-on donc, qu'ils aient donné à leurs nouvelles Habitations le nom des Villes & des Châteaux qu'ils avoient quitté ?*

Quelques preuves de l'allégué que les *Gaulois* du tems d'*Ambigat* n'avoient ni Villes, ni Villages, doneroient à cette Objection la plausibilité dont elle auroit besoin, pour se faire écouter. Mais, tant que ce qu'on fait sur ce point, se réduira à ce qu'en dit *Justin*, entendu come j'ai fait voir ci-dessus, *Art. I.* qu'il doit l'être, le témoignage de cet Historien donera lieu d'assurer, avec confiance,

fiance, que les *Gaulois* avoient avant le débarquement des *Phocéens* en Provence, des Villes, des Bourgs & des Villages, mais que leurs Villes n'étoient pas fermées de Murailles. Auroient-elles été fans nom? Il faudroit pouvoir préfumer un fait fi peu vraisemblable, pour qu'il reftat quelque couleur à la Question que fait ici le Cenfur. Mais ces Villes avant fans doute chacune fon nom, n'est-il pas naturel de préfumer que les *Helvétiques* donèrent ces mêmes noms, ou d'autres, en leur Langue, & du même goût, aux Villes, aux Bourgs, & aux Villages qu'ils bâtirent dans l'*Helvétie*? Ils le firent certainement. L'ufage des Peuples de ces tems-là, & celui des *Gaulois* en particulier, constaté par tant d'exemples, dans toutes les Régions où il en passa, ne permet pas d'en douter.

XIII. Aiant trouvé que la *Valée Poenine*, aujourd'hui le *Valais*, étoit partagée, de même que l'*Helvétie* du tems de *Cefar*, en quatre Cités, Peuples, *Pagi* ou Cantons (ces Dénominations font finonimes) pour faire conoitre chacun de ces Peuples, j'ai raporté le Passage des *Mémoires de Cefar*, où l'on a les noms de trois; des *Seduni*, des *Veragri* & des *Nantuates*; ensuite j'ai tiré le nom du quatrième de l'*Hiftoire Naturelle de Pline*.

Des

Des Inscriptions conservées sur les Lieux, dans lesquelles on voit le nom de *Seduni* & celui de *Nantuates*, confirmant le témoignage de *César*, devoient être rapportées & expliquées. Je l'ai fait dans le *Mem. IV.* On eût été surpris de n'y en pas trouver, qui continssent le nom des *Viberi* & des *Veragri*, si je n'eusse pas averti, qu'il ne s'en est point découvert.

„ Notre Auteur prétend (dit le Journaliste \* sur cet Avis) qu'il n'a passé jusqu'à nous aucun Monument qui ait conservé le nom des *Viberi*, ni celui des *Veragri*, Mais il se trompe. Leur nom se trouve dans le Trophée, dressé à l'honneur d'*Auguste*, que *Pline* rapporte, & qui, selon Mr. de *Boissieu*, se voit encore près de *Suze*. *Lepontii Viberi, Nantuates, Seduni, Veragri* \*\*.

L'Inscription du Trophée d'*Auguste* a conservé le nom des *Viberi* & celui des *Veragri*. Je venois de la citer, & de renvoyer à mon *Mem. II.* où j'ai dit, que c'est à *Pline* seul, que nous devons la conservation du premier de ces noms, & qu'il l'écrit deux fois *Viberi*, & une fois *Juberi*. Celui-ci ne paroît que dans l'Inscription copiée par *Pline*, & cela seu-

\* Pag. 53.

\*\* *Plin. Hist. Nat. Liber 3, Cap. XX.*

seulement dans les Editions, qui n'ont pas adopté le changement, qu'en a fait *Gelenius* en *Vibcri*. *Pline* n'a fait mention de ce Peuple, que dans le même Chapitre, où il donne l'Inscription du Trophée des Alpes. Citer ce Chapitre, comme je l'ai fait plus d'une fois à l'occasion de ce nom, ce n'est pas ignorer qu'il se trouve dans l'Inscription, de même que celui de *Veragri*. Il n'étoit donc point nécessaire de me l'apprendre. Ce n'est pas non plus apparemment le but du Savant Journaliste; il a simplement voulu convaincre mes Lecteurs & moi, que je me suis trompé, en n'exceptant pas du nombre des Monuments, qui n'ont point passé jusqu'à nous, le Trophée dressé à l'honneur d'*Auguste*, dont l'Inscription a été copiée par *Pline*. Je ne regretterois pas le moins du monde d'avoir par mon erreur là dessus essuyé une correction, qui vaudroit aux Antiquaires la découverte de l'Original de cette Inscription. Je dois présumer de même, que le Censeur n'aura pas le moindre regret d'avoir hasardé cette correction, puis qu'elle me fournit l'occasion de rapporter sur ce Monument des particularités, qui peut-être ne seroient pas parvenues si tôt à plusieurs de nos Lecteurs.

L'Anonyme me cite un témoin de poids, le Président de *Salvaing de Boissieu*. Je crois  
avoir

avoir trouvé l'endroit des Ouvrages de ce Docte Magistrat dont le Censeur veut parler, quoi qu'il ne l'indique pas. C'est dans la Préface de ses *Lusus Poetici de septem miraculis Delphinatibus*. On y lit au moins : \* Ces UCENNI, dont il est parlé dans l'Inscription du Trophée des Alpes, qui se voit encore aujourd'hui à Suze, où comencent des Alpes Cottiennes, sont le Peuple de l'endroit nommé OYSANS.

Ce Témoin, qui écrivoit il y a 90. ans, place le Trophée & l'Inscription à Suze même, & non près de Suze. Il dit, pour son tems, *Hodieque visitur*. Il ne dit pas pour le nôtre, *se voit encore*. Mais tout Savant & voisin de Suze, que fût ce Gentil-homme, il étoit dans l'erreur à cet égard, come bien d'autres de son Siècle, & de nos jours. On a si peu vû avec certitude à Suze le Monument dont il s'agit, qu'on ignoroit encore, il n'y a que quelques années, en quel lieu le *Trophée d'Auguste* avoit été érigé. La Tradition qui le mettoit à Suze, étoit la moins probable des Conjectures, qui partageoient les opinions des Savans sur l'endroit où il fut dressé.

\* Qui Ucenii de quibus Inscriptio è Trophæo Alpium, quæ segusione, ubi est cottiarum Alpium initium, hodieque visitur, Oysans nominantur. DYON, SALVAGNII BOISSII, *Miscella*. Lugd. 1661. in 8vo.

dressé. Les uns, & ils faisoient le plus grand nombre, vouloient que ce fût à *Torbis*, près de *Monaco*. *Guichenon*, Historiographe de Savoie, qui par là même étoit à portée de s'en instruire, & apellé à s'en assurer, se persuada que la Cité d'*Aoste* avoit été honorée de cette décoration. Voici coment il s'en expliqua, dans son *Histoire de Savoie*, qui parût un an avant les *Miscella* de Mr. de *Boissieu*. Pour les *Arcs de Triomphe*, (dit-il, Liv. I. Ch. IV.) nous n'en avons que des ruines à *Aixmes en Tarentaise*, & à *Suze*; mais il y en a encore un debout au Fauxbourg de *St. Ours* de la Cité d'*Aoste* d'une merveilleuse Structure, qui fut érigé à l'honneur d'*Auguste*, en mémoire de la Victoire qu'il avoit eue sur tous les Peuples qui habitoient les Alpes. De tout ce superbe Monument le tems n'a gâté que l'Archi-trave, sur lequel étoit cette belle Inscription rapportée par *Plin*e, que nous ne lairrons pas de mettre ici.

Après avoir copié toute l'Inscription de *Plin*e, & fait mention de plusieurs Historiens & Géographes, qui ont placé le *Trophée d'Auguste* à *Torbis*, *Guichenon* poursuit en ces termes : Quelques uns ont crû que l'*Arc de Triomphe*, qui se voit encore à *Suze* portoit cette Inscription, à quoi je ne puis consentir. Il est bien plus vrai-semblable, qu'il fut érigé

en la Ville d'Aoste, Colonie de l'Empereur Auguste, au milieu de tous les Peuples des Alpes qu'il avoit vaincus, & qui avoient fourni de matière à son Triomphe, & sur une Voie militaire, come c'étoit la coûtume. Cet Historien eût-il écouté ces raisons, quelques plausibles qu'elles lui dûssent paroître, pour la Cité d'Aoste, si l'on voit encore de son tems, le meme que celui ou écrivoit Mr. de Boissieu, l'Inscription de *Pline* sur l'Arc de *Suze*?

On ne l'y a effectivement jamais vue que par conjecture\*. Il est vrai que cette conjecture n'étoit point absolument sans probabilité, avant qu'on fût parvenu à lire toute l'Inscription de l'Arc de *Suze*. Elle est de quatre lignes. La première, qui ne contient que les Noms & les Titres d'*Auguste*, étoit la seule que les Modernes eussent déchiffrée, quand l'Illustre Marquis *Maffei* se rendit exprès à *Suze*, pour voir ce Monument. Il vint à bout de lire les trois lignes, dont les Savans qui l'avoient tenté, ne purent rien tirer. Tous les Curieux lui eurent bien-tôt l'o-

\* Mr. le Marquis *Maffei* en a donné la preuve. Il a remarqué (*Mus. Veron. p. 233.*) que *Hofsternius* n'ayant pu lire que la première ligne de l'Arc de *Suze*, conjectura, dans ses Notes sur Cluvier. p. 64. que cette Inscription, qu'il dit être éfacée par le tems, étoit celle que *Pline* rapporte.

l'obligation de pouvoir posséder l'Inscription entière. Elle parut, avec un dessin de l'Arc, dans l'*Historia Diplomatica*, qu'il donna au Public en 1727. Il plaça une Lettre, dans laquelle on la voit, entre celles dont il forma son Ouvrage intitulé *Antiquitates Gallia*, imprimé à Paris en 1733. & réimprimé à Verone en 1734. Le Tome II. du *Recueil d'Inscriptions de Mr. Muratori*, mis au jour en 1740. présente aussi pag. 1095. une Copie de ce Monument; & Mr. *Maffei* vient encore d'en doner le dessin magnifiquement gravé dans le *Museum Veronense*. Le Public a donc, depuis vingt & trois ans, des preuves certaines, que l'*Arc de Suze*, n'est point le *Trophée des Alpes*, & que son Inscription, n'est point celle que rapporte *Pline*. C'est-à-dire, qu'il y a vingt & trois ans qu'il est constaté que Mr. *de Boissieu* étoit dans l'erreur, de croire ce qu'il dit dans l'endroit, sur lequel le Journaliste croit avec lui, que l'Inscription de *Pline* se voit encore à *Suze*.

Ce n'est pas tout. On fait aujourd'hui où étoit le *Trophée d'Auguste*. Mon Censeur n'ayant peut-être pas vû encore le Livre qui l'apprend au Public, je veux dire le *Museum Veronense*, qui n'est sorti de dessous la Presse à *Verone*, que sur la fin de l'Année dernière, & dont il ne s'est répandu que peu d'Exemplaires.



plaires hors de l'*Italie*, ne fera pas fâché que je lui fasse part de ce qu'on y trouve sur ce Monument.

„ Des Fragmens de beau Marbre, chargés de très grandes Lettres, sont tombés sous les yeux d'un Savant dans le Chemin de *Nice* à *Monaco*. Il a vû sur l'un de ces Morceaux V M P I L I, qui faisoit sans doute partie du mot *Triumpilini*, (le premier des noms de Peuples dans l'Inscription de *Pline*.) Ces Morceaux sont donc certainement des restes du *Trophée des Alpes* \* . C'est là où il fût élevé. Il n'y en a plus rien sur pied. L'Inscription de *Pline* n'existe donc plus qu'en copie.

Je n'ai pas manqué d'observer, que le nom de *Viberi* étoit apellatif, ni d'en doner la véritable signification, dans mon *Mem. II. pag. 148*. Le Journaliste a néanmoins crû devoir avertir, que „ *Viberi* étoit un apellatif. *Lepontiorum, qui Viberi vocantur, fontem Rhodani accolunt* \*\*.

Q

Cette

\* Fragmenta Marmoris pulcherrimi literis maximis in eruditi viri oculos incurrerunt, quæ procul dubio ad Plinianam Tropæorum Augusti (*Tropæum Alpium* vocat *Plinius*) inscriptionem pertinuerunt, nam in uno UMPILI legit, è dictione *Triumpilini* abscissæ Literæ *MAFFERI Mus. Veron, p. 232*.

\*\* *Plin. ubi supr.*

Cette Remarque est aparemment destinée à m'apprendre que les *Viberi* étoient *Lépointiens*, come Plinc le dit là. Je devois effectivement l'observer, & le dire dans l'endroit où j'ai expliqué le nom de *Viberi*. L'explication de celui de *Lepontii*, que j'y aurois aussi donnée, eût été une nouvelle preuve de la justesse de la première. On verra dans mon *Tome III.* que le nom de *Liviner - thal*, qui est demeuré à une des principales Valées des *Lepontiens*, étant expliqué par la Langue Celtique, répond fort bien à la signification du nom *Lepontii*, qui désigne la position de ce Peuple, tout come le nom Celtique de *Viberi*, marque bien la situation du Canton à la tête, ou à la source de l'Eau, ce qu'exprime Plinc, en disant, *Qui Viberi vocantur, fontem Rhodani accolunt.* Je me fais un plaisir de rendre graces au Censeur de m'avoir rapellé le Passage de cet Auteur, & par là ce qu'il fournit à mon sujet.

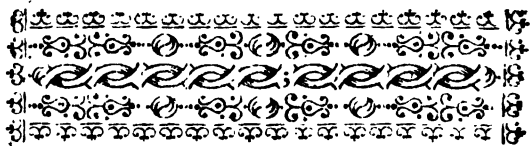
J'ai encore l'obligation à ce Savant Journaliste de m'avoir averti de la méprise, où je suis tombé, en donant au Roi Louis le Germanique, le Titre d'Empereur, qu'il n'a jamais eü. Ne faisant pas attention, que son Neveu l'Empereur Louis II. ne fut élevé sur le Trône Imperial que l'an 855; j'attribuai à ce dernier une Charte de l'an

853, & une de l'an 854. qui sont toutes deux du premier, Roi de la France Orientale ou Germanie.

J'aurois reçu, avec une égale reconnoissance la Correction des autres méprises, que je puis avoir faites. Si le Censeur ne les a pas relevées, ce n'est sans doute que par une indulgence, dont je ne dois pas lui tenir moins compte. Ce qu'il me manque de talens, de connoissances & de secours, pour rendre mes Mémoires tels que je souhaiterois qu'ils fussent, ne me laisse pas douter que je ne doive infiniment à l'indulgence de ce Savant. Mais come il n'est pas juste, que le Public en souffre, je rassemblerai & corrigerai, dans mon Troisième Tome, toutes les fautes qui se sont glissées dans les Trois; tant celles dont je me suis aperçu moi même, que celles qu'on a eu la bonté de me faire apercevoir. Je suis &c.

*Lausanne le 27. Jany. 1750. LOYS DE BOCHAT,*





# RECHERCHES

Sur l'Abaïe de BONMONT, adressées à M.  
RUCHAT, Professeur en Théologie à  
LAUSANNE.

MONSIEUR,

IL y a quelque tems que nous nous entretenmes assez amplement sur nos anciens Evêques de Genève, à l'occasion des Mémoires qu'on nous demandoit de Paris, pour la nouvelle Edition de la *Gaule Chrétienne*, que l'on imprime actuellement \*. Ces nouveaux Editeurs, demême que les *Frères de Ste. Marthe*, ne se bornent pas à parler des Evêchés: Leur Plan embrasse encore les principales Abaïes, qui se trouvent enclavées dans un Diocèse. Ils en font l'Histoire, quand ils ont des Mémoires suffisans pour cela; ils marquent quand & par qui elle a été fondée, & ils donent la Liste des Abés qui l'ont gouvernée. Il est fait mention dans la Ire. Edition,

tion, de cinq ou six Monastères ou Abaies du Diocèse de Genève. Quelques uns de ces Articles font bien remplis, d'autres extrêmement maigres. On y trouve, par exemple, un assez long détail de l'Abaye de *Haute Combe*, située sur le Lac du *Bouget*, Ordre de *Cîteaux* \*. Quand ils viennent ensuite à l'Abaye de *Bonnmont*, au Pais de Vaud, & également du Diocèse de Genève, rien de plus sec. On n'y trouve que trois ou quatre lignes \*\*. Les Pères Bénédictins souhaiteroient fort qu'on leur fournit de quoi étendre un peu cet Article dans leur Nouvelle Edition.

Je ne vois personne de plus propre que vous, *Monsieur*, à leur rendre ce bon office. Il y a beaucoup d'apparence, que dans les Recherches que vous avés faites pour votre *Histoire de Suisse*, qui est encore en M. S. dans votre Cabinet, vous aurés trouvé quelques Documents sur *Bonnmont*. Ce qui me le fait croire, c'est que dans votre simple Abrégé, imprimé il y a environ 40. ans, on voit des particularités curieuses sur quelques Monastères du m. me Ordre de Cîteaux \*\*\*.

On

\* Gallia Christiana, Tom. IV. p. 31.

\*\* Voici tout ce qu'ils en disent. Bonus Mons Ordinis Cisterciensis Dioecesis Genevensis, filia Claravallis, erigitur 7. Junii anno 1131. cujus Coenobii mentio extat apud D. Bernardum, Epist. 28. ad Episcopum Gebennensem. & in Decretalibus Innocentii Papæ 4. Gallia Christ. T. IV. p. 185

\*\*\* Abrégé de l'Hist. Ecclésiast. du Pais de Vaud. p. 36.

On trouve déjà quelque chose sur *Bonmont*, dans vos *Délices de la Suisse*. Il est vrai que vous y décrivez plutôt l'état présent du lieu, que ce qu'il étoit autrefois. „ *Bonmont*  
 „ dites-vous, ou come l'on prononce ordi-  
 „ nairement *Beaumont*, étoit une riche Abaie,  
 „ fondée par un Comte de *Genève*, l'an 1124.  
 „ ou environ, à deux lieues au dessus de  
 „ *Nion*, & presque au pié du *Mont Jura*.  
 „ Ci devant les Bernois y ont tenu un Ad-  
 „ ministrateur, qui n'avoit autre chose à  
 „ faire qu'à recevoir les Revenus de la Terre,  
 „ & leur en rendre compte. Mais depuis  
 „ l'an 1711. ils ont érigé cette Terre en  
 „ Bailliage, & doné à l'Administrateur le  
 „ titre de Baillif, avec la Jurisdiction sur les  
 „ Villages qui en dépendent, & dont *Gingin*  
 „ est le principal \*.

J'ai fait de mon côté quelques Recherches, mais qui ne m'ont pas fort éclairé sur ce que je souhaitois de savoir. Un pur hazard me fit découvrir il y a peu de tems, le *Nécrologe* ou *Obituaire* de l'Abaye de *Bonmont*. C'est un petit *Folio* sur du Velin, en beaux Caractères Gotiques. C'est proprement un Calendrier, où l'on a placé à leur date les anniversaires fondés par quelques Bienfaiteurs. On a marqué qu'un tel jour du Mois est  
 mort

mort un tel, qui a fait tel & tel don au Couvent, afin qu'on y fit un Service pour le repos de son Ame. On y voit les noms des Persones les plus distinguées du Pais; quelques Evêques de *Genève* & plusieurs Abés du Monastère. L'année de leur mort y est très rarement marquée, ce qui me met hors d'état de pouvoir ranger ces Abés dans leur ordre, pour en dresser une Liste en faveur des Pères Bénédictins de *Paris*: D'ailleurs ils n'y sont pas tous, mais seulement ceux qui ont fait quelque Fondation pour dire des Messes.

La seule Pièce, que je crois qui mérite un peu votre attention, c'est un Acte dressé par un Notaire, & placé à la fin de ce M. S. dont je pourrai offrir une Copie à *Paris*, au défaut d'autres Documens sur *Bonnont*. En voici la teneur.

*Aymon* ou *Amé de Gingin*, dernier Abé Comendataire de ce Monastère, le voiant en mauvais état, & les Revenus fort diminués par les guerres, les pestes, & les autres accidens survenus les années précédentes, imagina que pour rétablir le Couvent, il faloit y faire verser les Revenus d'une Eglise Paroissiale du Village de *Craffi*, à demi lieue de *Bonnont*. On ne pouvoit rien faire sans la permission de *Rome*. L'Abé sollicita vive-

pour l'obtenir, & en vint à bout ; mais la Bule lui couta plus de *Cent Ducats*. Pour reconoitre ce Bienfait, les Réligeux s'engagent, dans cet Acte, à célébrer après sa mort, un double Anniverfaire pour le repos de son Ame, à deux jours marqués pour cela, & éloignés de quelques mois l'un de l'autre. Ces Réligeux, au nombre de huit, qui font tous nommés dans l'Acte, se lient par le Serment usité, qui étoit de mettre la main sur la poitrine.

L'Abé spécifie encore, à la fin de l'Acte, qu'il entend que le Service que l'on fera pour le repos de son Ame, serve aussi à rafraichir dans le Purgatoire, celle de ses Parens. Il y nomme expressément trois de ses Frères, *Antoine*, Seigneur de *Divone*\* ; *Jean*, Seigneur de *Gingin* ; & son Frère *Claude*. Il y comprend encore ses Dévanciers, tant de la Noble Maison de *Gingin*, que de celle de *Joinville*, qui sont censés, dit-il, être les *Fondateurs de cette Abaie*, & qui le sont effectivement.

Pour vous inviter à nous envoyer vos Remarques sur cet Acte, je vai comencer à en

\* Antoine de Gingin, Premier Président de Savoie sous le Duc Charles II. Il étoit Frère Aîné de l'Abé, & s'étoit retiré depuis deux ou trois Années dans sa Terre de Divone, pour y finir ses jours. Voyez Journ. Helvétique. Octobre 1742 p. 8.



en faire moi même quelques unes. Il me paroît d'abord que ces bons Religieux, ni leur Abé, n'ont pas sù qui avoit fondé le Couvent. Ce n'est ni les *Gingin*, ni les *Joinville*. On convient à peu près de la date de cette Fondation. Dans vos *Délices de la Suisse*, vous la mettés à l'an 1124. ou environ. Les *Frères de Ste. Marthe* en 1131. & en marquent même le jour précis, savoir le 7. Juin. *Guichenon* la recule jusqu'en 1134. Quoi qu'il en soit, ce Monastère étoit nouvellement construit l'an 1135. & en voici une preuve incontestable. C'est que *St. Bernard* en fait mention dans une Lettre adressée à *Arduerus* Evêque de *Genève*, & qui est de cette date. „ Nous recomandons à vôtre „ Charité, lui dit-il, nos pauvres Frères „ qui sont près de vous, ceux de *Boumont*, „ & de *Haute-Combe*, & cela nous donnera des „ preuves du soin que vous avés de nous, „ & de vôtre Prochain. ” Ces deux Monastères se trouvoient dans le Diocèse de *Genève*.

Ce ne peut pas être un *Joinville*, qui a fondé ce Monastère. Le premier de cette illustre Maison, qui paroît dans ce Pais, est *Simon de Joinville*, Seigneur de *Marnay* près de *Salins*. Il épousa *Lionette*, Fille & Héritière d'*Amé* Comte du *Genevois*, mais d'une Branche cadette. Elle eût, pour Apanage,

le Pais de Gex, qu'elle porta en Dot à son Mari. Or ce Mariage est de près de Cent ans postérieur à la Fondation de *Bonnont*. Il est suprenant qu'aucun des Moines de cette Maison n'ait senti l'Anacronisme.

Quel est donc le véritable Fondateur? Vous avés eu raison, *Monsieur*, de dire, dans vos *Delices de la Suisse*, que c'est un Comte du Genevois. Ils étoient alors les Seigneurs du Pais, & il est naturel que ce soient eux qui y aient fondé des Monastères. Il ne s'agit plus que de découvrir présentement lequel c'est de ces Comtes. Il paroît par la date, que ce doit être *Aymon II.* qui l'an 1124. avoit traité avec *Humbert de Gramont* Evêque de Genève, sur quelques démêlés qu'ils avoient ensemble. Les *Frères de Ste. Marthe* en parlant à l'Article de cet Evêque. L'an 1157. il se fit un autre Traité entre *Amé* Fils d'*Aymon*, & *Arduerus* Evêque de Genève, sur les mêmes démêlés. L'un ou l'autre de ces Comtes doit avoir fait la fondation de *Bonnont*. Mais il est plus vraisemblable que ce soit le Père que le Fils.

Mé trouvant à cet endroit de ma Lettre, j'ai voulu voir, si vous ne disiez rien là dessus dans votre *Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique du Pais de Vaud*, & j'y ai trouvé, que vous jugés

jugés que c'est *Aymon*, qui est le Fondateur que nous cherchons\*.

Ne sachant rien de particulier de ce qui s'est passé dans ce Couvent depuis la Fondation, il faut nous retrancher à dire quelque chose du dernier Abé qui l'a gouverné. Vous dirés sans doute que voila une grande lacune dans l'Histoire de cette Maison, mais j'en suis réduit là, faute de Mémoires.

Le dernier Abé Comendataire est *Aymon* ou *Amé de Gingin*. Entre les qualités qu'il prend dans cet Acte dont je vous ai parlé, on y trouve d'abord celle d'*Evêque de Genève élu canoniquement*, & ensuite celle d'*Abé Comendataire perpétuel de Bonmont*. L'un & l'autre de ces titres demandent quelque explication. Dans toutes les Listes de nos Evêques de *Genève*, vous chercherés inutilement celui-ci. Il ne paroît dans aucune; cependant il est fondé à dire qu'il avoit été élu canoniquement pour gouverner nôtre Eglise. Cela se trouve éclairci dans l'*Histoire de Genève*.

En 1513. après la mort de *Charles de Seyffel* Evêque de *Genève*, le Peuple & le Clergé élurent *Amé de Gingin*. Il étoit Chanoine & d'une Maison très ancienne. Mais  
le

le Duc de Savoie sollicita puissamment à la Cour de Rome, pour faire casser cette Election, & pour faire avoir cet Evêché à *Jean de Savoie*, son Batard. Il y réussit par une intrigue que *Bonivard* a développée dans sa *Cronique Manuscrite*. Pour mettre *Leon X.* dans ses intérêts, il fit promettre par son Envoié à Rome, la Princesse *Philiberte*, Sœur du Duc, à *Julien de Médicis*, Frère du Pape. Outre l'avancement de ses Enfants, le Duc avoit encore une autre vûe, en faisant tomber cet Eveché dans sa Famille; c'est qu'il étoit sûr que les Princes de sa Maison courroient avec lui à faire passer la Ville de Genève sous sa Domination, à quoi il visoit continuellement: *Amé de Gingin* étoit donc fondé à mettre à la tête de ses titres, celui d'*Elu canoniquement à l'Evêché de Genève*.

Il se qualifie encore d'*Abé Comendataire perpétuel de Bonmont*. Le mot de *Perpétuel* pourroit embarrasser des Lecteurs qui ne seroient pas, autant que vous, au fait dell'Histoire Ecclésiastique de ces Siècles-là. Aujourd'hui on fait que les Comendes sont toutes à vie, mais elles ne l'étoient pas autrefois.

Quand on remonte à leur première origine, on trouve qu'elles n'étoient qu'à tems. C'étoient originairement de simples Comissions, qui avoient lieu principalement après

la mort d'un Bénéficiaire, jusqu'à la nomination de son Successeur. Outre la Vacances, elles avoient lieu encore lors que les infirmités d'un Eclésiastique, ou son grand âge l'empêchoient de vaquer à ses fonctions. Si la brigade trop échauffée des Concurrans empêchoit, ou éloignoit une-élection, on comettoit le soin de l'Eglise vacante à quelque Personne qui la gouvernât come s'il en avoit été le Pasteur. Ce n'étoit d'abord qu'un simple dépôt, dont le Dépositaire ne profitoit point. On lui donoit ensuite la jouissance du Revenu, en considération du Service. Come il avoit intérêt de prolonger cette jouissance, il retardoit par divers artifices la nomination du Titulaire. Pour rémédier à cet inconvénient, on trouva à propos de fixer à six mois le terme prescrit pour la Comende. L'indulgence des Papes l'étendit jusqu'à une année, & peu à peu on en vint à rendre les Comendes perpétuelles. L'abus est proprement du XIII. Siècle. Sous le nom de *Comende*, on a trouvé le secret d'introduire & de pallier la pluralité des Bénéfices; & voici coment on déguise l'abus. L'un, *dit-on*, est possédé en Titre, & l'autre en Comende. Par là on veut paroître accomplir la Lettre de la Loi, qui défend de doner plusieurs Bénéfices à une même Personne; mais on

on en élude l'esprit & le sens. Vous voïés bien, *Monsieur*, qu'il n'y a aucune différence entre un Comendataire à vie, & un véritable Titulaire.

„ Come les Papes, dit le Père *le Courraier*,  
 „ les Princes & les Particuliers trouvent cha-  
 „ cun leur intérêt dans la conservation des  
 „ Comendes, l'usage en est aujourd'hui si  
 „ universel & si ferme, qu'il n'y a pas le  
 „ moindre lieu d'espérer qu'on puisse jamais  
 „ remédier à un tel abus\*.

Pour les Abés Comendataires Laiques, dont il y a tant de nos jours, voici à ce que je crois, leur origine. Il y a aparence qu'ils furent établis pour empêcher la dissipation des Biens dans des tems de guerre & de trouble. On nomma quelque Séculier, qui avoit de l'autorité & du crédit, pour tâchet de pourvoir à la défense des Eglises dans des tems de confusion.

Après ces Eclaircissemens sur les titres de l'Abé de *Bonnont*, que je soumets à vôtre examen, il faut, ce me semble, ajouter encore ici quelque chose de sa vie & de son caractère. Voici ce que je trouve là dessus dans nôtre Histoire de Genève. J'ai dit, que quoi qu'il eût été élu Evêque, il n'eût pas l'Evêché. Le Batard de *Savoie*, qui l'avoit  
 fu-

\* Hist. du Concile de Trente, T. I. pag. 736.

supplanté, lui dona une Pension, pour le dédomager des fraix qu'il avoit faits pour son élection. En 1526. il fut fait Grand Vicair de l'Evêque, & en cette qualité il occupa la Maison de la Rue des Chanoines, affectée à son Emploi. C'est la même où *Calvin* & *Bèze* ont logé successivement dans la suite.

Lors qu'en 1535. après un mûr examen, on eut résolu à *Genève* le changement de Religion, les quatre Syndics accompagnés de quelques Conseillers, allèrent, de la part du Conseil, chez l'Abé de *Bonnont*, Grand Vicair. Il les atendoit avec tous les Chanoines, & les Curés des Paroisses de la Ville. Les Députés leur aiant représenté les fortes raisons qu'on avoit de réformer l'Eglise, les Chanoines répondirent par la bouche de l'Abé, que leur intention étoit de vivre come leurs Prédécesseurs, & qu'ils prioient qu'on leur laissât exercer leur Religion en liberté. Mais les Députés leur déclarèrent, que l'intention du Magistrat étoit qu'ils cessassent de dire la Messe jusqu'à nouvel ordre. L'Abé ne pût se résoudre à abandonner l'Eglise Romaine. Il se retira dans son Abaie de *Bonnont*. Il fit Messieurs de Berne ses Héritiers, & il mourut vers le milieu de l'an 1537.

Nous devons lui rendre la justice de s'être fait

fait aimer & estimer à Genève, parce qu'il avoit toujours marqué beaucoup de zèle pour les libertés de la Ville. Mais une tache dans sa vie, & qu'il partageoit avec bien d'autres Eclésiastiques de son tems, c'est un trop grand penchant pour le Sèxe. La Cronique scandaleuse a conservé de facheux Mémoires de son incontinence. Il avoit raison de craindre le Purgatoire, & d'avoir fondé un double Anniversaire, pour modérer un peu les flames qui le menaçoient dans ce Lieu d'expiation.

A la tête de la Fondation pieuse qu'il fit dans cette vüe, on voit les Armoiries de la Maison de *Gingin* peintes fort proprement en Mignature. Je vai les blasoner ici en faveur des Curieux de ces Marques d'honneur des Familles nobles. Les *F. F. de Ste. Marthe* sont exacts à les décrire, quand il s'agit de quelque Evêque ou de quelque Abé d'une Maison illustre. Pour marcher sur leurs traces, voici celles de *Gingin*.

*Ecartelé, 1. ☞ 4. d'argent, au Lion de Sable: Le Champ semé de Billettes de même. 2. ☞ 3. d'azur à trois Broies d'or posées en face au Chef d'argent, au Lion issant de gueules, couronné armé ☞ lampassé d'or. L'Ecu surmonté d'un Chapeau de Protonotaire.*

Après ces particularités de la Vie de cet Abé, je dois mettre ici quelques exemples  
des



des Fondations qui se trouvent dans l'*Obituaire de Bonmont*. On y voit quantité de Persones dévotes, qui, pour faire dire des Messes pour le repos de leurs Ames, donent aux Religieux une certaine Some, quelquefois des Censés, des Dimes, quelque Pièce de terre, & suivant l'usage des anciens tems, quelques Homes taillables \*. Mais l'Aumône ou la Fondation, qui devoit faire le plus de plaisir à ces Moines qui étoient situés trop près du *Jura*, pour avoir des Vignes, c'est celle de quelques Pièces de Vin, & qui reviennent souvent dans ces Anniversaires \*\*.

On reproché quelquefois aux anciens Religieux d'avoir choisi d'heureuses situations pour y planter leurs Couvens, & sur tout d'avoir jetté les yeux sur les meilleurs Vignobles, pour y fixer leur demeure. Les Moines de *Bonmont* doivent être à couvert de ce reproche. Ce Monastère fut bâti

R

dans

\* On trouve au 28. Août. Oblit Humbertus de Pousmentou qui dedit nobis duos homines taillabiles pro Pirancia in Conventu facienda. Cette Pirance étoit quelque chose de plus que la Cuisine ordinaire. Du Cange dit que c'étoit des Œufs, du Poisson ou quelque Mets semblable.

\*\* Au 23. Février. Assignata est nobis quedam catavata vini meri in Quadragesima annuatim in Refectobibenda, à Cellario in principio Quadragesime incipienda.

dans un lieu assez sauvage, & aparemment dans les Bois. On n'y voit aujourd'hui que de vastes Prairies, quelques Terres à grain, mais les Vignes ne paroissent qu'à une assez grande distance.

La Remarque du goût qu'avoient les anciens Religieux, pour se situer à portée des bons Vignobles, seroit mieux apliquée à un Couvent du Pais de Vaud, qu'on apelloit *Alta Crista* ou *Haut Crêt*. Voici ce que vous en avés dit dans votre *Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique du Pais de Vaud*.

„ *Gui de Mailanie*, Evêque de Lausanne,  
 „ dona la permission à un nommé *Guido*,  
 „ de fonder une Abaie de l'Ordre de *Citeaux*,  
 „ prochê du Village de *Palaisieux* en Latin  
 „ *Palatiohum*, & il dona le lieu pour la bâ-  
 „ tir. Elle fut apellée *Haut-Crêt*. Les Sei-  
 „ gneurs Voisins donèrent des Terres &  
 „ des Dîmes à ces Religieux. Ce Cou-  
 „ vent étoit dans le *Desaley* qui est le  
 „ meilleur Vignoble de tout le Pais \*. Les  
*F. F. de Ste. Marthe* n'ont pas oublié cette  
 Abaie. Ils disent que c'est une Fille de *Clair-  
 vaux*, & qu'elle fut fondée le 14. Mars  
 1142. \*\*.

L'équité veut que nous ne dissimulions point ici, que les Religieux ont trouvé des  
 Apo-

\* Reg. 36.

\*\* Gallia Christ. T. IV. p. 32.

Apologiftes qui les ont défendus fur cette prédilection qu'on leur attribue, pour le voisinage des meilleurs Vignobles. On dit donc en leur faveur, que s'ils se trouvent quelquefois heureusement situés, c'est parce qu'après s'être établi dans un lieu, ils l'ont défriché avec beaucoup de foin & de peine. Ils s'établiffoient ordinairement dans des Forêts, & avec le tems ils y faisoient de bones Plantations. Vous leur avés rendu justice fur leur vie laborieufe. *Dans ces tems-là, dites vous, les Moines ne vivoient pas dans l'oifiveté.*

Quelques Auteurs ont dit, que l'Ordre de *Citeaux* en particulier doit à la dévotion des *Croisades*, à ces fameufes Entreprifes pour le recouvrement ou la défenfe de la *Terre sainte*, tous les biens qu'il poffède. Il y a quelque fondement dans ce reproche. Mais il faut confidérer, que le plus fouvent les Terres qu'on donoit à ces Religieux étoient incultes, & qu'ils les mettoient enfuite en valeur. Leurs Apologiftes difent, qu'on leur fait tort quand on les acufe d'avoir enlevé, fous le prétexte de la dévotion, les Vignes des Séculars. Les excellens Vignobles qu'ils poffèdent aujourd'hui doivent être regardés come leur ouvrage.

Les Moines, après avoir défriché les Ter

tes qu'on leur avoit données, songèrent après cela à défricher leur Esprit. Dans les VIII. & IX. Siècles ils comencèrent de substituer à l'Agriculture l'occupation de copier les anciens Livres. Ils s'appliquèrent à transcrire les bons Ouvrages, mais principalement ceux des Pères de l'Eglise. Ils ne négligèrent pas tout à fait les Auteurs Païens, & on leur a l'obligation d'en avoir conservé la plupart. On peut les regarder come les Archivistes de la République des Lettres. Ils composoient aussi quelques Ouvrages. Ils écrivoient, sur tout, les Evénemens qui se passaient de leur tems. Ils étoient les Historiens de leur Siècle, & l'on a d'eux plusieurs Croniques, dont on a tiré de grands secours. Ils s'appliquoient même un peu aux Sciences, mais autant que la barbarie de ces tems - là le pouvoit permettre. Il faut convenir que les Lettres, dans le tems de leur plus grand obscurcissement, trouvèrent une espèce d'asile dans les Monastères. Sans le secours qu'on en tira, on auroit été fort embarrassé dans le XV. Siècle, à leur rendre leur premier lustre. Leurs Compositions ont de grands défauts : On y trouve les sentimens les plus bizarres, mais c'étoit le mauvais goût de leur Siècle ; ainsi ils méritent quelque indulgence. La reconnoissance veut donc

que

que nous louions les Moines de leur application à nous transcrire les célèbres Auteurs de l'Antiquité, & il est de la justice de rejeter sur le mauvais goût du tems où ils vivoient, ce qu'il y a de barbare & de grossier dans leurs Ecrits.

Il me semble que l'équité veut, que l'on parle ainsi des anciens Religieux. Je voudrois bien pouvoir louer, de ce côté là l'Ordre de *Citeaux*, autant que celui de *St. Benoit*. Mais on a remarqué que cette branche a fort peu enrichi la République des Lettres, & que les *Cisterciens* n'avoient pas beaucoup de goût pour l'étude. L'Abé *le Beuf* nous apprend dans une de ses Dissertations que dans le XII. Siècle on vit paroître un Statut qui défendoit aux Religieux de cet Ordre, de composer aucun Livre sans la permission du Chapitre Général. Dans les autres Ordres il est seulement défendu de publier des Livres, sans la permission des Supérieurs. Voici d'autres preuves du peu d'encouragement à l'étude. Dans cet Ordre on trouvoit mauvais qu'on voulut entendre les Langues savantes. Sur la fin du XII. Siècle le Chapitre Général ordonne, que l'on punit un Moine qui avoit appris d'un Juif à conoitre les Caractères Hébraïques. On y étoit aussi de mauvaise humeur contre la Poésie. Il y avoit une dé-

fense de lire les Poetes. Un Religieux de *Cîteaux*, qui avoit quelque étude, ayant reçu d'un de ses Amis une Lettre en Vers Latins, il la lui renvoia, disant, que la Poésie leur étoit défendue \*.

Les Bénédictins sont ceux qui se sont le plus distingué du côté des Sciences. Ils quittèrent de bonne heure le travail des mains pour s'appliquer à l'étude. Il y a eû une fameuse querelle là dessus, entre le Père *Mabillon* & l'Abé de la *Trape de Rancé*. Le Bénédictin avoit composé un très bon *Traité des Etudes Monastiques*. L'Abé écrivit contre lui, & voulut lui prouver que *St. Benoit* avoit défendu l'étude a ses Moines. Dom *Mabillon* lui fit voir que les Sciences avoient fleuri de tout tems dans son Ordre. La dispute s'échauffoit beaucoup, lors que Dom *de Vert* se mit entre les Combatans, & essaya de les mettre d'accord. C'étoit un Savant Religieux de l'Ordre de *Cluni*. Il convenoit avec l'Abé de la *Trape*, qu'un Bénédictin qui observeroit sa Règle à la lettre, auroit peu d'heures dans la journée à donner à l'étude. Mais en même tems il acordoit à Dom *Mabillon*, que cette inobservance de la Règle, & la suppression du travail de mains, est avantageuse à l'Eglise, qui en a sagement dispensé les

\* Nos nihil recipimus quod metricis legibus continetur.

les nouvelles Réformes, celles de *St. Maur*, & de *St. Vanne*. Par là ces Congrégations ont été en état d'enrichir le Public de quantité de beaux Ouvrages. En ce cas là la Dispense vaut bien la Loi.

Je crois, *Monsieur*, que vous prononcerez come *Dom de Vert* sur ce démêlé. On ne peut que louer les Bénédictins de *St. Maur* d'avoir quité le travail manuel, pour leurs travaux littéraires. Nous sommes redevables à ces Savans Religieux des plus belles Editions des Pères, & de quantité d'autres beaux Ouvrages, qui ont enrichi nos Bibliothèques. Leur nouvelle Edition de *la Gaule Chrétienne*, qui a demandé une infinité de Recherches, & qui a été l'ocasion de ce Mémoire, sufiroit pour faire sentir l'obligation que nous avons à ces laborieux Auteurs. Je suis &c.

P. S. J'ai dit que les Ecrivains de *Citeaux* ne sont pas toujours fort exacts, lors même qu'ils font l'Histoire de leur Ordre. En voici une nouvelle preuve. Il m'est tombé entre les mains un Livre, qu'ils firent imprimer à *Prague*, au comencement de ce Siècle, sous le titre de *Cistercium Bis-tertium*. C'est un jeu de mots, par où ils ont voulu faire entendre que leur Ordre à 600. Ans d'Antiquité. C'en

est proprement l'Eloge Historique. On y trouve un Chapitre sur les Princes & les grands Seigneurs qui l'ont illustré en y entrant. Dans ce rang est *Humbert III.* Comte de *Maurienne*. Vous savés qu'anciennement on apelloit ainsi les Ducs de *Savoie*. Ce Prince, dit l'Historien de *Citeaux*, fut marié deux fois, & n'eut point d'Enfans de ces Mariages. Il se retira à l'Abaye de Haute Combe, qu'il avoit fait batir, & y prit l'Habit de l'Ordre. Mais sur les instances de ses Sujets, & même sur celles du Pape, il sortit du Cloitre, & épousa *Perronèle de Bourgogne*, dont il eut deux Enfans, *Thomas & Eleonor*. Après quoi, par le consentement de son Epouse, il retourna à Haute Combe, où il mourut dans la Profession Religieuse, l'an 1201.

Rien de plus contraire à la vérité de l'Histoire que tout ce narré. Ce n'est point *Humbert III.* qui a fondé l'Abaye de Haute-Combe, que nous avons vû que *St. Bernard* recomandoit à *Ardutins* Evêque de Genève. Il y a fait tout au plus quelques réparations. Elle fut bâtie l'an 1135. Ce Prince alors ne faisoit que de naître. C'est *Amédée III.* son Père, qui en est le véritable Fondateur. Il est vrai qu'*Humbert III.* encore jeune, eût quelque pensée de se faire Religieux & qu'il prit



prit même l'Habit dans l'Abaye d'*Aups*, dans le *Chablais*, Ordre de *Citeaux*; mais il le quitta bientôt pour se marier, & ne le reprit plus dans la fuite. Son premier Mariage fut stérile, mais il épousa en secondes Noces *Germaine de Zeringén*, dont il eut *Agnès*, qui fut accordée à *Jean Fils d'Henri II. Roi d'Angleterre*. Notre Historien de *Citeaux* lui fait épouser, en troisièmes Noces, *Peronnelle de Bourgogne*. Autre erreur. Elle s'appelloit *Beatrix de Vienne*. Elle étoit Fille de *Girkard*, Comte de *Vienne*. C'est de ce Mariage que naquit le Prince *Thomas*, Successeur d'*Humbert*. Bien loin de se retirer pour le reste de ses jours dans un Monastere, après avoir donné la naissance à cet Héritier, come on veut nous le faire acroire, *Humbert* eut encore une 4e. Femme, c'est *Gertrude d'Alsace*, Fille de *Thierry d'Alsace*, Comte de *Flandre*. Il ne mourut point dans l'Abaye de *Haute-Combe* l'an 1201. come le prétend ce Panégyriste de *Citeaux*, mais à *Chamberi* le 4. Mars 1188.

Après avoir ainsi alteré l'Histoire, ce Moine conclut, je ne sai coment, que la Maison de *Savoie* est redevable à son Ordre d'avoir eû des Successeurs. Ce n'est qu'en les quitant qu'*Humbert* pût se marier & avoir un Héritier. Cependant l'Historien ne laisse pas d'établir, avec un grand air de confiance, que

que la Roiale Maison de Savoie doit son existence à l'Ordre de Citeaux. S'ils nous ont doné Haute Combe, dit-il, nous leur avons doné le Prince Thomas, de qui descend cette Illustre Maison. Qui ne voit qu'ils nous doivent du retour \* ?

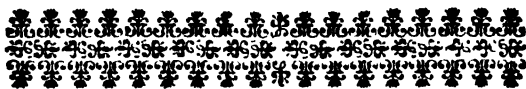
LET-

▪ Debent Cistercienses Altam Cumbam Sabaudia, debent Duces Sabaudia in uno Humberto Cisterciensi se ipsos totamque Serenissimam suam Familiam toti Cistercio. Mutua debita, sed imparia! Amplius enim est Cistercium dedisse Sabaudia Principes Successores, quam Sabaudiam Cistercio dedisse unam Altam Cumbam.

Cistercium Bis terminum, Vetero-Praga 1710. in folio pag. 447.



de t  
ave  
& d  
apar  
grets  
mes  
ges



# LETTRE

A Mr. LOYS DE CHESEAU , sur la  
Mort de Mr. DE CROUZAS.

Quelle triste nouvelle viens je d'apprendre, *Monsieur*, & quelle perte venons nous de faire! Mr. DE CROUZAS, vôte Ilustre Aieul, vient de finir une Carrière longue & brillante, & son Nom ne paroitra plus que dans les Fastes de la République des Lettres, qui le rendront immortel. Quoique son grand âge & ses infirmités ne lui permissent plus d'écrire & de composer, il vivoit, & les différentes Académies, dont il étoit l'un des Ornaments, se félicitoient de voir encore dans la Liste de leurs Membres un Savant, célèbre par la diversité, le nombre, & l'excellence de ses Ouvrages.

C'est à vous, *Monsieur*, qui avés hérité de son savoir & de ses talens, & qu'il aimoit avec cette tendresse que la conformité du goût & des inclinations rendoit plus vive, à qui il appartient d'éterniser sa mémoire & nos regrets. Mais permettés moi de mêler mes larmes aux vôtres. Vous savés les témoignages d'estime & d'affection que j'ai reçu de ce

grand Home, dans les dernières années de sa vie : Il comptoit pour beaucoup les efforts, que je faisois pour les mériter, & mon amour pour les Sciences & pour la Vérité. Semblable à ces Pères tendres, qui accordent le plus de secours à ceux de leurs Enfans qui en ont le plus besoin, les Lettres dont-il m'a honoré, ou son Cœur s'exprimoit avec la vivacité la plus affectueuse, étoient une source où je puisois les Avis les plus sages, & les Conseils les plus salutaires. J'ose dire qu'il m'a confié ses dernières Productions, où brille le zèle le plus ardent & le plus éclairé pour la Religion, dont-il a respecté constamment les Préceptes: Il y démontroit l'insuffisance du Déisme pour nôtre bonheur, & la supériorité que la Religion Chrétienne a sur la Religion naturelle, si suivie & si vantée aujourd'hui, quoi que si imparfaite, & si défectueuse, même avec les dépouilles que ses Partisans ont l'audace d'enlever à la Révélation, qu'ils tâchent en vain de dégrader. Mr. de Crouzas avoit donné à son Ouvrage la forme d'Entretien, come plus agréable & plus intéressante. On y trouve ces beaux traits, qui caractérisent un grand Maître; mais la caducité de l'âge ne lui permit pas d'y mettre la dernière main. Il me permit d'en faire un Extrait, que j'envoiai à Mrs. les *Editeurs du Journal Helvétique*. Je ne doute

point qu'ils ne se fassent un plaisir & un devoir de rendre hommage à la mémoire de cet Home illustre, en laissant à la Postérité ce dernier Monument de son Esprit, & de son amour pour la Vérité. On peut dire que contre il l'avoit aimée dès le berceau, ses derniers soupirs ont été pour elle. Les Lecteurs, j'en suis certain, admireront avec surprise, les traces & les états de ce zèle qui l'animoit, come les Voyageurs contemplent avec étonnement les ruines d'une Ville célèbre par sa grandeur, & par sa magnificence.

Quelques Critiques chagrins diront, peut être, qu'il auroit mieux fait de se reposer à l'ombre de ses Lauriers, & de ne pas rendre le Public témoin de la décadence de son Esprit; mais outre que cette prétendue décadence se fait à peine sentir, dans ses dernières Productions, elles ne laissent pas d'être très agréables & très utiles, en leur supposant même un degré de beauté de moins que dans leurs aînées. Il croioit qu'un Home de Lettres devoit exercer sans cesse son Génie; que ses derniers momens devoient être consacrés à la Vérité, & que si *Vespasien* avoit dit, qu'un Empereur devoit mourir debout, un Savant, mais sur tout un Savant Chrétien, ne pouvoit remplir sa destination, que par des

des travaux continuels. Écoutons le lui même sur ce sujet. On perdrait trop si je ne le faisois parler. On y verra le goût philosophique soutenir avec courage & avec dignité l'afoiblissement de ses forces, & en sentir la diminution sans regret; semblable à un généreux *Athlète*, qui a fourni sa Carrière, & qui encourage, par ses applaudissemens, ceux qui sont encore dans la Lice.

*Si un Home, dit-il, avançoit en âge, en conservant la vigueur de son Esprit, avec ses passions ambitieuses, mais dans un Corps trop infirme pour y satisfaire, il languiroit dans l'ennui & dans un état encore plus triste que l'ennui, dévoré par des desirs impuissans, & par des mouvemens infructueux d'impatience; mais si après avoir joué son rôle, le mieux qu'il lui a été possible, il regarde sans jalousie les nouveaux Acteurs qui montent sur le Théâtre; s'il est assés sage pour se réjouir de leurs succès, & pour les en féliciter; s'il va jusqu'à les instruire des finesses de son art; alors, il a la délicieuse satisfaction d'avoir rempli tous ses devoirs, & il est au dessus de sa réputation. Que l'Esprit de cet Home tombe ensuite dans la décadence, il trouvera, dans l'afoiblissement de ses organes & de ses idées, un repos qui lui étoit nécessaire. Dans cet état, il vieillit sans s'en apercevoir; il ne se trouve pas à plaindre: Le souvenir de ses*  
Oii-

*Onirages & de ses fonctions passées ; tient plus du songe que de la veille. Ses Amis lui rendroient un mauvais service, en réveillant des idées qui ne feroient que le tourmenter.*

L'Age n'interrompt point les Occupations littéraires de Mr. de *Crouzas*. On m'a assuré, que dans son Domestique même, ses Conversations se tournoient presque toujours en Préceptes & en Leçons ; tout lui en fournissoit le sujet, une lecture, une promenade, une simple fleur ; il se faisoit lire régulièrement tous les jours quelques Chapitres de l'Écriture Ste, & en faisoit lui même l'explication, avec cette clarté que l'on doit à la bonne Philosophie, & avec ce feu & cette énergie que donne la Religion, & qui font passer de l'Esprit au Cœur, les grandes Vérités qu'elle découvre. Il m'a eu dit que se promenant un jour à la Campagne avec son Auguste Elève, le Prince de *Hesse Cassel*, il lui parla avec tant de force de la Puissance & de la Sagesse de Dieu, à l'occasion des preuves admirables qu'en fournit la contemplation de la Nature, que ce Prince frappé de ce qu'il venoit d'entendre, & ne pouvant résister à son émotion, embrassa tendrement son Gouverneur, & lui promit, en versant quelques larmes, de n'oublier jamais une Conversation si touchante & si instructive.

Je ne fus point surpris que cet Entretien eut fait une si forte impression sur l'Esprit de ce jeune & aimable Prince, Mr. de *Crozaz* s'exprimoit avec tant de feu, lors qu'il me raconta ce fait, qu'il me communiqua une partie de son enthousiasme, & que je ne pus m'empêcher d'être ému très vivement.

Je fai qu'on lui a reproché la beauté de son Imagination, qui ornoit & embéllissoit toutes choses; mais les règles de la Logique, celles même de la Géométrie, perdent elles de leur clarté & de leur évidence, pour être exposées avec quelque sorte d'agrément? Combien de Persones, qui ont été rebutées de l'étude de la Philosophie, par la sécheresse & la sévérité de ses Préceptes! Ne doit-on pas avoir une grande obligation à ceux qui ont l'art d'en écarter les ronces & les épines, & de semer de fleurs la Route de la Vérité?

Tel étoit votre illustre Aieul. Sa Logique, tant de fois imprimée, & toujours redemandée, étoit pleine d'exemples, qui en rendoient la lecture agréable & intéressante. Par là les Maximes & les Leçons qu'elle contient, étoient mises en quelque sorte sous les yeux, & se gravoient plus aisément dans la Mémoire. Son Traité sur le *Beau*; celui sur le *Pyrrhonisme*; le Livre de l'Education & de l'Esprit humain, Ouvrages  
immor-



immortels, dont les Censeurs mêmes ne peuvent se dispenser d'avouer les beautés, en critiquant quelques défauts ; sont frappés au même coin, & ont eu le même succès. On y trouve quelques digressions, quelques écarts, on en convient ; mais on peut dire à cet égard ce que *Balzac* disoit de ceux de *Montagne*, que la route où il nous mène en nous égarant, est souvent plus belle que celle où il avoit promis de nous conduire.

Je ne dirai rien sur l'Antiquité de la Noblesse de *Mr. de Crouzas*, qualité étrangère, dont il n'avoit garde de s'en orgueillir. Je ne parlerai pas non plus de son amour pour la Tolerance, qui lui a causé bien des inquiétudes & des chagrins. Mais je m'arrêterai à ses Talens & à ses Lumières. On en a un témoignage très authentique & très honorable ; c'est celui des Académies des Sciences de *Bordeaux* & de *Paris*, qui ont rendu justice à son mérite, en s'empressant à le recevoir dans leur Corps : Prix d'autant plus flatteur, qu'étant Etranger, il ne le devoit qu'à la recommandation de ses Ouvrages.

Il étoit difficile de les lire sans accorder son suffrage à leur Auteur ; tout y sentoit ce caractère d'honête Homme, qui se fait aimer ; mais qu'on chérit d'autant plus, qu'on a soi-

même plus de véritable probité. Aussi Mr. de *Crouzas* jouissoit-il d'une aprobation générale; & l'estime des Etrangers se réunissoit à celle de ses Compatriotes. Il comptoit parmi ses Amis & ses Aprobateurs, les plus grands Noms, les plus beaux Génies, les Persones les plus distinguées. Tant que le Comte *Du Luc* a été Ambassadeur en *Suisse*, il s'est fait un plaisir d'entretenir comerce avec lui, & il lui dona ensuite des témoignages bien manifestes de son souvenir & de son amitié. L'illustre Cardinal *de Fleuri* l'honoroit aussi d'une bienveillance très particulière. J'ai vû une Lettre de ce Prélat, qui lui étoit adressée, où il lui parloit de ses Productions, en Home qui en faisoit beaucoup de cas, & qui en conoissoit bien le prix. Come il lui écrivoit, au comencement de la dernière Guerre, il lui disoit, que ceux qui la fouhaitoient, n'anonçoient & ne voioient que des Victoires & des Conquêtes, mais que pour lui, qui desiroit la Paix & la Prospérité de l'Europe, il redoutoit la désolation & les ravages, qui font à la suite des Armes; que ceux qui voient la gloire qui les précède, ou qui les acompgne, n'aperçoivent pas toujours la honte & les éfets funestes qui font à la fin, & qui les rendent si terribles.

Presque

Presque tous les Journalistes ont parlé avec éloge des Ouvrages de Mr. de *Crouzas*. Les Lettres du célèbre *Roussseau* sont toutes remplies de témoignages de l'estime & de la considération que cet Auteur avoit pour lui. Ceux qui ont lû celles qui lui sont adressées, ont remarqué qu'elles sont les meilleures de cet illustre Poete : C'est que le degré d'estime que l'on a pour celui à qui l'on écrit, est aussi le degré d'attention que l'on se donne pour lui plaire.

Mr. de *Crouzas* n'étoit étranger dans aucun genre de Littérature : Il croioit que rien n'étrécissoit d'avantage l'Esprit, que de le renfermer dans des limites trop étroites, & que toutes les Sciences s'aident & se donent du jour les unes aux autres : Ainsi, sans avoir étudié l'Art poetique come Versificateur, il l'entendoit come Philosophe, & il en raisonoit si judicieusement avec *Roussseau*, que ce Poete ne pût s'empêcher de lui en marquer quelque surprise.

Mais si Mr. de *Crouzas* avoit ses Aprobateurs, n'avoit-il pas aussi ses Critiques ? Et quel est l'Home de Lettres, qui se distingue dans son Art, qui en soit exempt ? La Providence permet que la Critique accompagne les Talens, ou pour les perfectioner, ou pour diminuer cette espèce de vanité qu'ils n'inspirent

pirent que trop souvent, & qui les défigurent. Mr. de *Crouzas* se défioit à cet égard sagement de l'amour propre. Aiant été ataqué par Mr. de *Vatel*, sur le Siftème de *Leibnitz*, que M. de *Crouzas* regardoit come très dangereux, & très propre à ruiner la Liberté, il ne voulut pas répondre lui même à cette Censure. Quoi que si capable de refuter son adversaire, il en chargea un tiers.

Il ne tarda pas même à se repentir, d'être entré trop avant dans cette Quêrelle, & d'avoir poussé peut-être trop loin ses acufations contre *Pope* & *Leibnitz* : Il écrivit sur ce sujet, avec beaucoup de politesse, à Mme. la Marquise du *Chatelet*, qui avoit adopté avec une espèce de passion le Siftème de ce Philosophe. A l'égard de *Pope*, soutenu avec tant de véhémence & si peu de ménagement, par *Waburthon*, il lui fit une sorte de réparation. Par une modestie rare chez un Savant, il aima mieux s'acuser lui même de n'avoir pas bien saisi sa pensée, & d'avoir pris sérieusement ce que le Poète Anglois disoit, peut-être par enthousiasme, allégoriquement ou par ironie, que de lui attribuer des principes qui détruisoient & la Liberté & la Providence. *Peut-être*, m'écrivoit-il le 30. Juill. 1740., *Pope*, en assurant que tout est bien, veut-il simplement dire, que ce qui est un mal

pour

pour une partie, mérite d'être appelé un bien par rapport au tout ; & que les maux physiques peuvent devenir des occasions de bien moral, pour ceux qui voudront en profiter. Mr. de Crouzas n'étoit pas content d'aucune des Hypothèses sur l'Union de l'Ame & du Corps : J'aurai, m'écrivoit-il, occasion d'établir, que le Créateur a donné à l'Ame & au Corps des pouvoirs réciproques, mais limités. J'ai sur la Création continuée, des idées toutes différentes du Système commun, qu'on a adopté avec trop de facilité.

A l'égard de la Logique & des autres Ouvrages du célèbre *Wolff*, il les trouvoit obscurs ; & plusieurs Persones pensent come lui. Le plus grand défaut d'un Ecrivain, c'est de ne pas se faire entendre assez clairement ; de se servir de termes peu usités, ou de les sortir de leur signification ordinaire, pour leur en donner une ou arbitraire ou du moins très peu connue. C'étoit une des règles qu'il donnoit dans ses excellentes Leçons de Philosophie.

Mr. de Crouzas vouloit que l'on s'exprimât avec beaucoup de netteté & de précision, principalement sur des Matières abstraites & difficiles. *Des mots*, m'écrivoit-il, car les Lettres sont pleines d'instruction ; peuvent être les noms d'idées nobles, sublimes, pris séparément ; mais il se peut que leur assem-

blage ne fasse pas naître des idées qui se lient ; & que dépouilles d'une apparence sublime que la métaphore leur donne , & réduits à des Synonymes simples , toute leur force s'évanouisse. C'est là un des Caractères qui distingue les émotions d'un Entoussiaste , d'avec les idées & les sentimens d'un Esprit raisonnable , que la Vérité éclaire , anime & dirige. Lors que , réduisant au vrai une période pompeuse , ce qu'elle avoit de grand tombe ; cette grandeur n'étoit qu'apparente , & uniquement propre à émouvoir ceux qui aiment ce qui éblouit. Maxime judicieuse que les Orateurs ne sauroient avoir trop présente !

Si je ne craignois la longueur , je citerois encore ce qu'il m'écrivoit sur le stile propre à la Chaire ; il vouloit une belle & noble simplicité ; & il a réduit ses Préceptes en Exemples , dans ses excellens Sermons.

Il manioit le Stile ironique avec beaucoup de finesse ; & il rendoit ses Leçons agréables , par le tour délicat qu'il savoit leur donner. Vous n'ignorez pas avec quel succès & quelle approbation ses nouvelles Maximes sur l'Education ont été reçues , & quel éclat il a donné , come Professeur en Philosophie , à l'Académie de Lausanne.

Mais , Monsieur , les Eloges que le Public & la République des Lettres ont donné à votre

Illustre Aïeul, ne servent qu'à nous faire mieux sentir la perte que nous avons faite : Elle renouvelle celle que nous fimes, vous & moi, en perdant, il n'y a que trois Ans, Mr. *Du Lignon*, vôtre Oncle, & mon bon & célèbre Ami. Chaque Année nous enlève quelque chose de nos biens les plus précieux, car y en a-t-il quelqu'un au dessus de ceux que l'Amitié nous procure ? Soulageons nôtre douleur en nous entretenant souvent des Vertus & des Lumières de nos Amis ; que la Mort nous a enlevés. Quand le tems aura éfacé leurs Noms de la Mémoire des Hommes, forçons les en quelque sorte, à s'en souvenir, en les rapellant sans cesse. Si le Monde venoit à les oublier, qu'ils vivent du moins dans nos Cœurs. Je suis &c.

Genève le 1. Mars 1750.





EPITRE à Mr. de \*\*\* sur la Sageſſe.

**O**ui, je ſais bien que la Jeuneſſe,  
 Eſt vraiment l'âge des plaiſirs,  
 Et que ce Printems, où ſans ceſſe  
 Se ſuccèdent nouveaux deſirs,  
 Ne porte guère à la Sageſſe.  
 Toûjours de concert avec nous,  
 La Nature, dans ce bel âge,  
 Nous inſpire mille dégoûts,  
 Pour tout ce qu'on apelle ſage,  
 Et nous invite à faire uſage  
 D'un tems ſi charmant & ſi doux.  
 Mais, tendre Ami, défiez vous :  
 La jeuneſſe foible & volage,  
 Trop pleine de la Volupté,  
 Souvent aveuglément s'engage,  
 Sur un Océan où l'Orage,  
 Se formant dans l'obſcurité,  
 Bientôt prêt à faire ravage,  
 Eclate & fait faire Naufrage  
 Lors qu'on ſe croit en ſûreté.  
 Il n'eſt point de ſécurité  
 Sur un ſi dangereux Rivage.

Heureux, hélas ! qui ſe dégage  
 Du Monde & de ſa vanité !  
 Cher Ami, plus je l'enviſage,  
 Loin de lui rendre un fol hommage,  
 Plus j'en ſens mon Cœur dégoûté.



Douce, aimable tranquillité,  
 Nan, vous n'êtes point l'apanage  
 Des plaisirs d'un Monde emporté!  
 Qui s'y livre est dans l'Esclavage;  
 Qui les fuit est en liberté.  
 Sourds au trop séduisant Langage  
 Que nous tient le Libertinage,  
 Sous l'air & le masque emprunté,  
 D'une innocente Volupté,  
 Craignons, armons nous de courage,  
 Fuijons ce brillant étalage  
 Qui flate la Cupidité.

Tels qu'on voit sur l'humide Plage  
 Un Matelot, quoique enchanté,  
 Des Flots, des Vents, craindre la rage,  
 Et rapeller sa fermeté,  
 Au moment, où sur le Rivage,  
 La Sirène, au triste présage,  
 Par ses mélodieux accens,  
 Veut interrompre son Voïage;  
 Tels, Ami, dans nôtre jeune âge,  
 Fuijons les charmes séduisans,  
 Des plaisirs qui flatent nos sens:  
 Prenons la Vertu pour partage.  
 La Sagesse est belle en tout tems;  
 Et c'est sur tout dans la Jeunesse,  
 Que de cette seule richesse,  
 Il faut jeter les fondemens!  
 A nôtre âge, de la Sagesse,  
 Quand on n'a pas les sentimens,  
 Dans une pesante Vieillesse,

Si nous conservons tous nos sens,  
 Croiez vous que le Crime cesse ?  
 Non, souvent c'est notre foiblesse,  
 Qui rend nos desirs impuissans.

Qu'un autre, au gré de ses caprices,  
 Sur un vaste Océan de Vices,  
 Promène ses égaremens :  
 Bientôt la Jeunesse s'eface ;  
 La volupté s'éclipse & passe,  
 Avec tous ses amusemens.

Grand Dieu ! Qu'aperçois-je en leur placé ?  
 En lui quels tristes changemens !  
 Les frémissemens, les alarmes,  
 Les soupirs, les fraïeurs, les larmes,  
 Suite de ses débordemens,  
 Tout l'agite, tout le tourmente ;  
 Il conoit enfin son erreur :  
 Hélas ! plus son âge s'augmente,  
 Plus il sent croître sa douleur.

Ami, touchez de son malheur,  
 Plaignons un sort si déplorable ;  
 Prévenons un destin semblable,  
 Et nourrissons dans nôtre Cœur,  
 Des Vertus le précieux gersne.  
 Jusques à ce funeste terme,  
 Où nous descendrons chez les Morts,  
 Dociles à la Voix du Sage,  
 Cherchons le paisible avantage  
 De vivre & mourir sans remors.



EPITRE à Mr. le Conseiller R\*\*\*\*\*  
ancien Ami de l'Auteur.

**C**Her Ami, qui malgré le tems,  
 Dans mon Cœur as gardé ta place,  
 Mais qui n'éprouves point come moi la disgrâce,  
 Qu'avec eux amènent les ans;  
 Je vai t'apprendre ici quelle est ma destinée:  
 Après soixante & quatre Hivers,  
 D'une Vie un peu trop passée  
 Dans le sein de Plaisirs divers,  
 Je soutiens de mon mieux le reste méprisable;  
 Je conserve assez de gaieté;  
 Et si j'avois plus de santé,  
 Je trouverois mon sort passable.  
 Sous l'Empire de la Raison,  
 Mes grandes Passions sont bien assujetties,  
 Ou plutôt, peut-être amorties:  
 Bon fruit de l'Arrière-Saison!  
 Aucun Plaisir bruïant n'entre plus dans ma  
 Sphère;  
 La Table, ni le Jeu ne sont plus mon affaire;  
 De bons Livres, quelques Amis,  
 Gais, enjoués dans leurs devis,  
 Sont les deux Biens que plus j'estime.  
 Mais souvent sur ces points, je me trouve en  
 défaut;

*Et par un triste échange, innocente Victime,  
Deux Démon, tour à tour, me livrent un assaut:  
L'un est assez bénin; c'est celui de la Rime:*

*L'autre est un Diable si pervers,  
Qu'en de certains momens où sa rage m'opprime,  
Il me rend, peu s'en faut, Citoyen des Enfers.*

*D'autres fois, ses traits moins amers,  
Ne vont qu'à m'empêcher de lire,  
Et plus souvent encor d'écrire:*

*Méchant tour, s'il en fut jamais!*

*Quand le Démon rimeur m'a bien rempli la tête,*

*De ses Vers, tant bons que mauvais,*

*Qu'à les tracer ma main est prête,*

*Mon Diable est à l'afût, pour venir tout exprès,*

*Empêcher ce que je projette:*

*Je crois qu'il se met dans l'Encrier.*

*A peine ai-je fait une ligne,*

*Que le Traître, Afronteur insigne,*

*Me fait quitter Plume & Papier:*

*Peut-on voir humeur plus maligne?*

*Quelquefois de bons Vers, dignes de voir le jour,*

*Par le vice de ma mémoire*

*Se trouvent perdus sans retour:*

*Piquant affront, come on peut croire,*

*Pour ceux qui d'Apollon haudent un peu la Cour:*

*Par bonheur, toutefois, pour ma chère marote,*

*Quelques momens, que j'escamote*

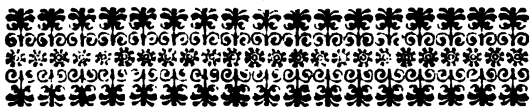
*A mon cruel Persécuteur,*

*Me lussent encor la douceur,*

De rédiger, non pas sans peine,  
 Ce qui peut couler de ma Veine.  
 Mon Boureau s'appelle Vapeurs :  
 Il n'est nul Saint dans la Légende  
 Auquel on puisse faire Ofrande,  
 Contre ses brutales rigueurs.  
 Il a su mettre à bout Hipocrate & sa bande,  
 Qui n'ont pu, jusqu'ici, malgré de grands labours,  
 Découvrir le secret de dompter ses fureurs.  
 Diable, va t'en, je t'en conjure ;  
 Cesse de presser la Nature,  
 De m'envoier au Monument :  
 Elle saura bien, je t'assure,  
 Sans t'en, me mener sûrement  
 Vers le Lieu de ma Sépulture,  
 Où j'arriverai sans murmure,  
 Pourvu que j'aïlle doucement,  
 Sans être mis, à tout moment,  
 Par ta malice à la torture . . . .  
 Mais, plus Tigre qu'auparavant,  
 Te prier, c'est te faire injure ;  
 Rien ne fléchit ton Ame dure :  
 Autant en emporte le vent.

NEUCHÂTEL.

NOU.



## NOUVELLES LITÉRAIRES.

**L** Es Pièces de Théâtre font actuellement celles qui font le plus de bruit à *Paris*, & qui nous présentent, à peu près, au moins en *France*, les Nouvelles les plus intéressantes de la République des Lettres. Nous donnâmes le Mois dernier quelques particularitez de l'Opéra de *Zoroastre* & de la Tragédie d'*Aristomène*, & nous nous engageâmes à doner ce Mois-ci, une idée de la Tragédie d'*Oreste*, par Mr. *De Voltaire*. Nous ne faurions mieux tenir parole, qu'en donant l'Extrait de quelques Lettres de *Paris*, sur ce nouveau Poème. On y verra les divers jugemens que l'on en a porté; on y trouvera des Policoneries, des Epigrammes, & des Satires mordantes, peu dignes de la Littérature & de la Politesse Françoisse; mais tel est le goût dominant, come on a déjà pû le remarquer par divers traits répandus dans nos précédens Journaux, & come on achevera de s'en convaincre par ceux que nous donnerons dans la suite. Voici le précis des Lettres dont il s'agit.

On

On avoit annoncé pendant long-tems deux Tragédies nouvelles, (*Electre & Catilina*) dont Mr. de *Voltaire* comptoit nous régaler cet Hiver, dans l'intention d'effacer, *disoit-on*, la gloire que Mr. *Crébillon* s'est acquise par la manière dont il a traité ces deux Sujets. Cette Nouvelle avoit occasionné plusieurs Epigrammes, Pasquinades, Scènes & Avantures comiques. En dépit des Cabales, des Disputes, des Intrigues qu'il y a eu depuis lors entre les *Voltaireiens* & les *Crébillonistes*, la première de ces deux Pièces parût au Théâtre, dans le Mois de Janvier dernier, sous le titre d'ORESTE. L'Auteur eût lieu d'être très mécontent de la première Réprésentation : Cette Tragédie y fût siflée, & le Public ne voulût pas l'entendre jusqu'au bout. Mr. de *Voltaire* la retira & y fit des changemens ; après quoi on en donna une seconde Réprésentation, à laquelle le Public étant revenu en foule, applaudit beaucoup. Le premier Acte fût bien reçu des Connoisseurs ; le second excita de grands applaudissemens ; le troisième fût jugé froid & languissant ; la fin du quatrième réchauffa le Spectateur ; & on trouva le cinquième fort mauvais. En général, il faut convenir, que les Amis du Poète donent trop d'Eloges à son Ouvrage, & que ceux de Mr. *Crébillon* outrent trop la Critique : C'est ce qui arrivera

toûjours lors qu'un Auteur de grande réputation remettra au Théâtre un Sujet auffi connu, & dans lequel un Tragique illustre a fait verser tant de larmes. On comence par juger le procédé, avant que de juger la Tragédie. Les premières impressions restent; & quand on refait, il faut faire mieux. C'est ce qui rendoit l'entreprise de *Mr. de Voltaire* également hardie & difficile; car il ne s'agissoit pas seulement d'égaliser *Mr. Crébillon*, mais de le surpasser, & de le surpasser dans le sujet qu'il a peut-être le mieux traité. Or plusieurs trouvent qu'il n'a fait ni l'un, ni l'autre. Quoi qu'il en soit, voici de quelle manière *Mr. de Voltaire* a traité son Sujet.

*Ægiste*, Amant de *Clitemnestre*, aiant, de concert avec cette Reine perfide, lâchement assassiné *Agamemnon*, devient Possesseur du Trône & de la Femme de ce Prince infortuné. Le Tiran, qui a d'un premier Mariage, un Fils nommé *Plisbène*, veut lui assurer sa Couronne, par la mort d'*Oreste*, Fils unique d'*Agamemnon*. *Electre*, sa Sœur, qui prévoit le nouveau Crime de l'Usurpateur, fait enlever, de la Cour, *Oreste*, qui est encore Enfant. Elle le recommande aux Dieux & à un sage Gouverneur, qu'elle charge de le conduire en des Climats plus heureux, & de lui inspirer des sentimens dignes de sa Naif-



**N**aissance. *Ægiste* ne fait point mourir *Electre*, tant parce qu'il craint les nouveaux murmures du Peuple, que parce qu'il la destine secrètement en mariage à son Fils, qu'il fait adopter par *Clitemnestre*; & en attendant il retient *Electre* dans les fers, craignant qu'elle ne réveille par ses plaintes & par ses cris le courage des Sujets & des Amis d'*Agamemnon*. *Electre* a une Sœur cadette, nommée *Iphise*, qui est encore fort jeune & pleine de douceur: Le Tiran, qui conoit son caractère, permet qu'elle reste à sa Cour. *Pamène*, Vieillard rempli de probité & ancien Serviteur d'*Agamemnon*, s'attendrit avec *Iphise* sur son sort & sur celui d'*Electre*; & c'est ici où l'Action comence.

*Iphise*, qui ignore la part que *Clitemnestre* a eu au Meurtre d'*Agamemnon*; conseille à sa Sœur, qui survient, d'adoucir son Caractère, de se plier à son état, & d'engager *Clitemnestre* par sa soumission, à changer son sort. *Electre*, qui ne respire que la vengeance, rejette, avec indignation, le conseil de sa Sœur: Elle lui apprend tous les Crimes de *Clitemnestre*, & lui fait une peinture éfrayante de l'Assassinat d'*Agamemnon*, achevé par la main de leur Mère; elle en prend à témoin *Pamène*, qui ne confirme que trop son récit, *Clitemnestre*, qui comence à sentir des remors,

agitée d'ailleurs par un Songe terrible, vient chercher quelque consolation en la compagnie de ses Filles. *Iphise* se jette à ses piés, & la supplie de retirer sa Sœur de l'Esclavage indigne où elle est réduite. *Electre*, loin de féconder *Iphise*, fait les reproches les plus vifs à sa Mère, se répand en imprécations contre l'Usurpateur, & invoque le retour d'*Oreste* son Frère, son Roi, ce Héros, qui doit venger *Agamemnon*. *Clitèmnestre* veut en vain ébranler sa fermeté; *Electre* en devient plus furieuse. *Clitèmnestre* congédie ses Filles, en leur disant :

*Vous pleurez dans les fers, & moi dans ma grandeur.*

*Laissez moi respirer.*

*Clitèmnestre* ne trouve pas plus de consolation avec *Ægiste*, qui vient la presser d'assister à la Fête qu'il prépare, pour célébrer l'Anniversaire de son Couronnement. Il la prie de revoir *Electre*, de lui annoncer son Mariage avec *Plisbène*. Il croit que l'espoir de la Couronne l'adoucirait, & se félicite des espérances que lui donne le Roi d'*Epidauré*, son Allié, sur la prochaine mort d'*Oreste*, qui est envelopé dans ses Etats, de façon qu'il ne peut guères échapper à sa destinée. *Clitèmnestre* gémit à cette nouvelle. *Ægiste* lui en fait

fait des reproches, & lui demande ce qui la rend si craintive, elle qui étoit si ferme à la mort d'*Agamemnon*. *Clitemnestre* lui répond :  
*L'Amour brava les Dieux, la crainte les consulte.*

Cependant *Oreste* & *Pilade*, son Ami, trouvent les moïens d'échaper aux poursuites du Roi d'*Epidauré*, & s'embarquent sur un Vaisseau, dans lequel ils essuient une Tempête horrible, qui les jette sur le Rivage de *Micènes*. Ils ne savent dans quel Pais ils se trouvent, & déplorent leur malheureuse destinée, lors que *Pamène* se présente à eux, & leur apprend qu'il est sous la Domination d'*Ægiste*. *Oreste* frémit à ce nom odieux, mais il ne se découvre point; il dit seulement qu'il est *Grec*, & demande un azile au Vieillard, qui le lui accorde généreusement.

*Clitemnestre*, conformément aux Volontés d'*Ægiste*, vient annoncer un sort plus favorable à *Electre*, en lui promettant le Trône & la Main de *Plisthène*. *Electre* reçoit la proposition avec horreur; elle demande avec transport des nouvelles d'*Oreste*. *Clitemnestre* ne lui répond point. Cette malheureuse Sœur le croit mort & en devient plus furieuse. La Reine, qui la trouve inflexible, l'abandonne à son mauvais sort, & lui prédit des malheurs encore plus grands.

*Iphise* arrive alors, d'un air triomphant, pour annoncer à *Electre* l'arrivée d'*Oreste*. C'est ici le plus bel endroit de la Pièce. Elle vient, dit-elle, du Tombeau de son Père, où elle a vû une Epée, signal de la vengeance, & toutes les marques d'un vrai respect. Hé, quel autre qu'un Fils, ajoute-t-elle, viendrait paier un tribut si légitime & s'exposer à un péril si manifeste? Elle insinue qu'*Oreste* est sans doute un de ces Etrangers réfugiés chez *Pamène*. *Electre*, qui saisit d'abord cette nouvelle avec avidité, ne peut contenir sa joie; mais elle retombe bien-tôt dans sa tristesse ordinaire, en réfléchissant à la proposition de sa Mère, qui n'est, suivant elle, qu'un signe trop certain de la mort d'*Oreste*. Les deux Sœurs se retirent avec une égale désolation; ce qui termine le second Acte.

*Egiste* soupçonneux, par le Crime éclairé, envoie chercher *Pamène*, l'interroge sur l'état, l'âge & la naissance de ces deux Etrangers. *Pamène* répond:

Je connois leurs malheurs, & non pas leur naissance.

Il fait seulement, ajoute-t-il, qu'ils sont Grecs. *Egiste* ordonne qu'on les lui amène. *Pamène* obéit. *Oreste*, qui a tué, en *Epidaure*, *Plisthène*, Fils du Tiran, & qui a eu soin de recueillir, dans

dans une Urne, les Cendres de son Ennemi, s'avise de faire de ces Cendres un usage singulier; c'est de les présenter au Tiran contre les Cendres du Fils d'*Agamemnon*.

*Electre* vient pour voir les Etrangers. *Oreste* la reconoit à ses malheurs, & veut se découvrir; *Pilade* l'en empêche, & le fait souvenir de l'Oracle, qui lui a défendu de parler à *Electre* avant le tems qu'il lui a prescrit. Ces Etrangers, au lieu de la consoler, lors qu'elle demande des nouvelles d'*Oreste*, qu'elle appelle à tous momens, lui confirment sa mort par leur silence, & en lui montrant l'Urne qui renferme ses Cendres. *Electre* baise l'Urne & l'arrose de ses larmes. *Ægiste* arrive dans ce moment. Les pleurs, les cris & la fuite d'*Electre*, lui aprennent la mort d'*Oreste*. Il en est encore plus convaincu, en interrogeant *Oreste*, qui se donne lui même, d'une façon captieuse, come son propre Meurtrier. L'Usurpateur, que la joie d'un si grand Evénement étourdit, done, pour prix d'un tel Service, *Electre* en Esclavage à *Oreste*, & lui offre les Trésors qu'*Agamemnon* a raportés du Siège de *Troie*. *Oreste* refuse les Trésors, & dit qu'*Electre* lui suffit. *Ægiste* demande l'Urne. *Oreste* répond:

*Elle est à vous, Seigneur.*

Quelques Persones trouvent cette expression admirable; & d'autres la trouvent comique.

*Pamène*, qui craint qu'*Oreste* ne soit découvert, vient l'avertir qu'il est dans un danger éminent; que le Roi d'*Epidaure* vient d'envoyer un Courier à *Ægiste*, pour lui faire part de sa fuite & de la mort de *Plisbène*. *Oreste*, *Pamène* & *Pilade* prennent les mesures nécessaires pour échaper à la vigilance du Tiran, & pour ranimer les fideles Sujets d'*Agamemnon*. Ils se donnent rendez-vous dans un lieu où ils doivent se rendre par trois chemins diférens.

*Electre* qui ne peut parvenir jusqu'à *Ægiste*, veut du moins venger la mort de son Frère, en tuant son prétendu Meurtrier, dont elle est Esclave. *Oreste* arrive dans l'endroit où est *Electre*, qui est le lieu dont il est convenu avec *Pilade* & *Pamène*, a l'instant même qu'*Electre* veut exécuter son Projet. Elle s'est saisie du Poignard que son Frère avoit mis sur le Tombeau d'*Agamemnon*, & c'est avec ce Fer, qu'elle veut trancher ses jours. Elle s'écarte, en voyant *Oreste*, pour le fraper à coup sur. *Oreste* gémit & prononce le nom d'*Agamemnon*; ce qui donne de l'émotion à *Electre*, qui dit à part :

*Les remors en ces Lieux, ont ils donc quelque empire !*

Ce Vers de situation fait un grand effet. *Electre* avance, & veut enfoncer le Poignard

dans le sein d'*Oreste*; mais il tombe de sa main. *Oreste* frémit du dessein & du danger. *Electre* s'écrie,

*Ah ! je crois voir en vous un Dieu qui m'épou-  
vante !*

*Oreste* ne peut plus se contenir, & c'est ce qui fait la reconnoissance, qui seroit plus belle, si elle étoit mieux filée. *Electre* se livre à une joie sans borne, & dit ce beau Vers :

*Oui, vous êtes mon Maître, Ægiste est obéi.*

*Pilade*, & *Pamène* viennent chercher *Oreste*. Ils l'accusent d'avoir manqué de prudence & d'obéissance aux volontés des Dieux, en révélant sa Naissance à *Electre*. S'ils veulent se faire obéir, leur réplique *Oreste*,

*Qu'ils me donnent des Loix, que je puisse accomplir.*

A ce moment si touchant en succède un terrible, par l'arrivée du Tiran, qui fait arrêter *Oreste*, *Pilade* & *Pamène*. *Electre* perd presque le sentiment. *Clitemnestre* est éfraiée, & *Ægiste* fort, en menaçant de faire périr ces trois Criminels. Alors *Electre* se jette aux piez de sa Mère, pour demander la grace des Etrangers. Elle le fait d'une manière si touchante, que *Clitemnestre* en est émue; & elle l'est sur tout à ces mots qu'elle lui dit,

*L'un d'eux . . . si vous saviez ! . . . Tous deux  
sont malheureux.*

*Clitemnestre* ne doute plus que l'un de ces Etrangers ne soit *Oreste*. *Electre* ne le peut dissimuler & demande sa grace: Elle offre même d'épouser *Plisbène* à ce prix. *Clitemnestre* lui apprend sa mort. Juste Ciel! reprend *Electre* avec une joie impétueuse. *Clitemnestre*, après de nouveaux reproches sur son inflexibilité, lui promet enfin la grace d'*Oreste*; ce qui satisfait cette tendre Sœur, & termine le quatrième Acte, dont la fin est admirable.

Le cinquième comence par une Scène entre les deux Sœurs, qui témoignent leurs inquiétudes sur le Sort d'*Oreste*. *Ægiste*, qui est implaquable, arrive avec *Clitemnestre*. *Iphise* se jette aux piez du Tiran, & invite *Electre* à en faire autant. Quelle honte pour les Filles d'*Agamemnon*! répond elle avec vivacité. Eh bien je la surmonte, continue-t'elle: Je ne le ferois pas pour moi; mais tout doit être permis, pour sauver un Frère si cher. *Ægiste* n'en devient que plus inflexible, & insulte à la douleur d'*Electre*, dont la fierté vient de se démentir. *Clitemnestre* se joint à ses Filles. Même refus de la part du Tiran. Alors cette Reine indignée lui dit: Tu me conois & je vai redevenir *Clitemnestre*.

Un Gardé vient annoncer à l'Usurpateur qu'*Oreste* est reconu, & que sa présence est nécessaire pour empêcher qu'on ne le délivre. *Ægiste* sort furieux, en protestant qu'il va le



faire périr avec ses Complices. Les Sœurs, au désespoir; ont de nouveau recours à *Clitennestre*. Dans cet instant *Pilade* vient annoncer qu'*Oreste* est délivré & reconnu Roi de *Micènes*. Il ajoute que le Tiran est chargé des mêmes Fers dont on avoit fouillé les mains du nouveau Roi. *Clitennestre* court pour sauver son Mari, en disant, qu'elle veut remplir, s'il se peut, les devoirs d'Epouse & de Mère. *Electre* & *Iphise* veulent être témoins du Triomphe d'*Oreste*. Elles en sont empêchées par *Pamène*, qui fait le récit des horreurs qui se passent, & de l'opiniâtreté de *Clitennestre*, pour sauver la vie d'*Ægisthe*.

Enfin *Oreste* paroît, non come un Héros vengeur de la mort de son Père, ni come un Roi reconnu par ses Sujets; mais come un Malheureux pénétré du Parricide qu'il vient de comettre. Il a frappé par tout, & à tué, sans le vouloir, sa Mère, du même coup dont il s'est défait du Tiran. Il plaint son Sort, accuse les Dieux, quite le Trône, & veut partir seul pour la *Tauride*, ou il doit expier son Crime. *Pilade* l'accompagne, malgré lui; & la Pièce finit par deux beaux Vers sur l'Amitié.

Telle est l'Analyse d'une Pièce qui a fait grand bruit. Plusieurs accusent l'Auteur d'avoir tiré les plus belles situations, les endroits les plus touchans & les coups les plus frappans de sa Tragédie, des autres Poetes Dramati-

qués, entr'autres de l'*Electre* de Mr. *Crébillon* & de la Tragédie d'*Amasis*, par Mr. de la *Grange-Chauvel*. Ils trouvent aussi que la Verification ne se soutient pas par tout également: Il y a, dit-on, des Vers, qui sont dignes de l'Auteur de la *Henriade*; mais il y en a aussi de profaiques & de très médiocres. Les *Crébillonistes* se sont sur tout déchainés contre cette Pièce, & ils ont répandu, à cette occasion, des Vers très fatiriques. En voici quelques uns.

CENTURIE de *Nostradamus*, sur la Tragédie d'*Oreste*, par Mr. de *Voltaire*.

*Quand en sept cents cinquante on entrera,*  
*Et qu'au Théâtre un Enfant on verra;*  
*Cet Enfant là quatre Pères aura;*  
*Avec cinq Membres au jour il paroitra,*  
*Quatre assés laids, l'autre horrible sera.*

EPIGRAMME sur le même sujet.

*Le succès de Sémiramis*  
*Fût l'ouvrage de vos Amis.*  
*Malgré leurs Vœux, dans votre Oreste,*  
*Votre declin se manifeste:*  
*Cette Pièce est votre Attila\*.*  
*Permettez qu'on vous dise, hola!*  
*Craignez d'imiter ces Coquettes,*  
*Qui voulant plaire à soixante ans,*  
*Ne plaisent que par leurs Cornettes,*  
*Et font oublier leur Printems.*

\* Dernière Pièce de P. Corneille.

AUTRE contre le même Auteur.

Voltaire, qui se croit le sublime, le rare,  
Et dont l'acharnement, aussi fou que bizarre,  
Veut à force écraser le fameux Crébillon,  
N'est qu'un Rimeur pillard, plein de présomtion,  
Qu'il faudroit relèguer aux Frères St. Lazare\*,  
Puis que ses Oeuvres sont à la correction.

Il paroît encore à Paris une Pièce policoûne faite contre ce célèbre Auteur, par quelqu'un de ses Enemis & Envieux, dont le nombre est très grand. C'est une *Lettre d'Aggrégation de l'Académie des Anes*. Voici cette Plaifanterie.

Gilles, Blaise, Job, Martin, par la grace d'Apulée, & sous l'Autorité de Midas, Grands-Maitres de l'Ordre, Société, Suprême Tribunal, Protecteurs de l'Académie des Anes du Roïaume, à tous nos Sujets, Associez, Frères, Amis & Confrères en Aneries, & autres qui ces présentes verront, SALUT. Savoir faisons, que vû la Requête à Nous présentée par François-Marie Arrouet de Voltaire, Peintre, Philosophe, Géomètre, Astronome, Poete, Historien, Grammaïrien, Théologien, Mathématicien, Phisicien, Musicien, Académicien, Epicurien, Athée, Païen, Chrétien, Luthérien, Janséniste, Moliniste, Comédien &c. &c. &c. par laquelle il Nous expose, que le desir qu'il a d'être Membre de tous les Corps, l'ayant engagé à travailler depuis long-tems, pour mériter nos suffrages; il a

\* Maison de Correction à Paris.

présenté de notre silence à son égard, que nous ne l'avions pas encore jugé digne d'entrer dans notre illustre Compagnie; mais que ne perdant point de vue le projet qu'il a formé de devenir à la fin notre Confrère, il s'est déterminé à retravailler, repolir, racomoder, trouquer, naviler, piller & remettre sur le Théâtre, à l'usage de Nous & des Nôtres, les Poèmes Tragiques de quelques autres Auteurs, & notamment Semiramis, Electre, Catilina, d'un nouveau Crébillon, que nous avons toujours méprisé, & qu'il espère qu'un travail aussi singulier, joint à plusieurs autres Aneries recommandables parmi Nous, lui mériteroient une Place dans notre Académie: Vu ladite Requête. . . . ensemble la représentation de deux des susdites Pièces, la Philosophie de Newton, mise à notre portée, les deux superbes Temples du Goût & de la Gloire, bâtis par l'Exposant, & quelques autres Ouvrages de sa façon, qui lui ont attiré, de la part des Gens de Cour, les caresses qu'on fait ordinairement à nos Messagers, qui ne vont pas assez vite au Moulin: Vu son ardeur à poursuivre en Justice les Impertinens, qui osent attaquer sa réputation & critiquer l'embonpoint de son Individu; Vu ses Réflexions sur des Vérités reconnues, & qu'il traite de Mensonges; Vu enfin mille autres Aneries qu'il a faites & fera, & qui l'ont rendu, le rendent & le rendront à jamais recommandable parmi Nous: O U I le Rapport..... Nous

de notre certaine ignorance & pleine puissance, avons admis & admettons, avons agréé & agréons à notre Illustre Compagnie ledit Arrouet de Voltaire, & lui avons donné & donnons, octroyé & octroyons, la Place de Notre Conseiller, Traducteur ancien & moderne : Enjoignons à tous les Anes du Roïaume, nos Sujets & Confrères, Associez étrangers ou reznicoles, de le regarder come un des Membres de notre Conseil Académique : Leur commandons très expressement de se tenir à la Porte des Spectacles, six heures avant l'ouverture, les Jours qu'ils sauront qu'on doit représenter ses Pièces, de s'empurer de toutes les Places, & particulièrement du Parterre, d'y donner le ton, d'applaudir à toute outrance, come s'ils étoient païés pour cela, sans autre raison que, C'est du Voltaire; en un mot de le soutenir en toutes occasions, en dépit des Siflets, Brouhahas, Pétarades, Tintamare, Pasquinades, & même en dépit du Bons-Sens; A la charge par lui de ne se point négliger dans les Traductions, Rapsodies & Corrections nécessaires qu'il nous donnera, & de travailler Catilina, come il a fait Oreste, c'est-à-dire, come un franc & loial Ane doit faire. Mandons à tous les Ignorans aïans droit & séance dans nos Justices . . . de faire observer les Présentés, & jouir le dit Arrouet de Voltaire du privilège & bénéfice d'icelles, nonobstant Clameur de Baudet, Chartres Arcadiennes, Haussiemens d'épaules,

*Siflets & Lettres à ce contraires ; car tel est  
notre Amusement. Doné à Montmartre \*, l'An  
de notre Règne l'immombrable. Signé, Maître  
ALIBORON ; & plus bas BAUDET Secrétaire.*

Voilà de quelle manière on voudroit ravaler un Home qu'on ne pouvoit se lasser d'admirer & de louer, il y a quelques Années. Il n'y a personne, pour peu qu'il s'intéresse à la gloire de la République des Lettres & de ceux qui en ont fait l'ornement & le soutien, qui ne doive être fâché de le voir traiter si indignement. Mais il semble, que par ce déchainement général contre Mr. de *Voltaire*, le Public veuille lui rendre ce qu'il a fait lui même au célèbre ROUSSEAU, dont, malgré tout ce qu'il en a dit, on admirera toujours, les inimitables Poésies, tant qu'on parlera & qu'on entendra la Langue Françoisé.

*Quiconque rit d'autrui,  
Doit s'attendre, à son tour, que l'on rira de lui.*  
M O L I E R E.

Finissons ce long Morceau sur les Pièces de Théâtre, & sur leurs Auteurs, par un SONNET nouveau, contre ceux qui condamnent la Comédie.

PASTEURS, qui nous dannez dans vos Sermons sévères,  
Le Sage dit, qu'il est des momens pour prier,  
D'autres momens pour rire, & d'autres pour pleurer \*\* ;  
Pourquoi nous imposer des règles plus austères ?

SUR

\* Montagne près de Paris, couverte de Moulins, & d'Ancs, qui servent à porter la Farine & le Plâtre.

\*\* Salomon, Ecclésiaste Ch. III.

Sur le Théâtre on peut badiner. folâtrer,  
 En jouant des Humains les divers Caractères,  
 Dans l'Eglise on ne doit que gemir, soupirer :  
 L'un est le Lieu des Ris, l'autre l'est des Misères.

Cependant tous les jours, près d'un sacré Pilier,  
 On voit mille Etourdis se rire & babiller :  
 Aboïsses plutôt ce sacrilège Ex-mple

Le seigneur, qui jadis condamna le Pêché,  
 N'empêcha pas les Jeux au milieu du Marché  
 Il ne chassa que ceux qui profanoient son Temple.

~~~~~

LE DEPOSITAIRE *trompeur & par-*  
*jure, puni d'une manière frapante.*

*Histoire arrivée à PARIS, au Mois de*  
*Février passé.*

UN Négociant de Paris, qui ne pouvoit faire honneur à ses Affaires, par une suite du dérangement du Commerce & par de mauvaises confiances qu'il avoit faites, étoit obligé, depuis environ trois Mois, de se tenir caché & de ne sortir que les Fêtes & Dimanches, dans la crainte que ses Créanciers ne le fissent emprisonner. Pendant qu'il vivoit ainsi avec sa Femme & sa Famille, dans un état d'indigence & d'amertume, il recût, d'un de ses Débiteurs, une Lettre de Change à vue de L. 1200. qu'il regarda come un secours du Ciel. Il prétendoit, au moien de cette Some modique qui étoit pour lui un Trésor, vivre avec un peu plus d'aisance dans son Ménage, & reprendre un peu plus de liberté, pour va-

quer à ses Affaires, en s'arrangeant avec deux de ses Créanciers les plus ardens à le poursuivre. La joie renaît dans cette infortunée Famille. Le Marchand court chez le Banquier sur lequel sa Lettre de Change étoit tirée, & il en reçoit le montant. En revenant il passe chez un de ses Amis, à qui il fait part de cette petite bonne fortune. Cet Ami le retient à diner. Le Repas fut long, & lors que le Marchand voulut s'en retourner chez lui, son Ami prétendit le retint encore, sous le spécieux prétexte, que ne l'ayant point vu depuis plus de trois Mois, il ne devoit pas le priver si tôt de son agréable compagnie. Il se rend à cette flateuse raison; on se remet à table, & on le retient jusques à neuf heures du soir. Le Négociant voulant alors se retirer, le faux Ami y consentit, en lui représentant néanmoins, que c'étoit avec peine qu'il le laissoit aller, qu'on le retiendroit plus long tems, si l'on ne craignoit d'inquiéter son Epouse; mais il ajouta, que, puis qu'il falloit qu'il s'en retournât, il ne devoit pas s'exposer si tard, avec un Sac d'argent dans les Rues de Paris qui fourmilloient de Filoux & de Voleurs; qu'il étoit déjà assez malheureux, sans courir risque de le devenir d'avantage; enfin on conclut par lui conseiller de laisser son Argent, & de l'envoyer ou venir chercher



le lendemain. Quelqu'envie que le Négociant eût de l'emporter avec lui, il se rendit à la prière & aux solides raisons de son ami, chez qui il le laissa.

Le lendemain, la Femme du Négociant, qui avoit été informée de ce qui s'étoit passé la Veille, n'eût rien de plus pressé que de courir chez le Dépositaire, pour retirer la Some que son Mari y avoit laissée. *Votre Mari Madame*, lui dit ce faux Ami, en contrefaisant l'étonné; *Votre Mari*, hier chez moi! *Il faut qu'il soit devenu fou, pour s'être forgé une pareille Chimère. Il y a plus de trois Mois que je ne l'ai vu! Comment & à quel propos m'auroit-il donné ce que vous me demandez? Allez vous avez rêvé tout cela; & je ne sais point de quoi vous voulez me parler.*

Un pareil Compliment, fait dans les facheuses circonstances où se trouvoit cette Femme & son infortunée Famille, la pénétra de la plus vive douleur. Ne pouvant tirer d'autre Réponse du Dépositaire, elle n'eût de ressource qu'à ses larmes, & retourna chez elle toute éplorée; ne sachant que dire, ni que penser: Connoissant son Mari, elle ne pouvoit se figurer, qu'il lui eût joué ce mauvais tour & engagé à faire à faux cette démarche humiliante: Envisageant d'un autre côté l'Ami de son Mari sur le pié d'ho-

nète Homme , elle ne pouvoit croire qu'il fût affés Scélerat pour lui nier un Dépôt , dont cette Famille avoit un befoin fi preffant. Le Négociant , à cette affligeante Nouvelle , ne fût pas moins atrifté que fa Femme. Ils étoient l'un & l'autre dans la plus douloureuse confternation , lors qu'un autre Ami les vint voir , & les trouvant dans cet état d'abatement , il voulut abfolument en apprendre la caufe. Quand on la lui eût dit , il eût de la peine à fe perfuader que cette Perfone , qu'il conoiffoit , fût capable d'une Action fi noire ; mais voiant que la douleur dans laquelle fon Ami & fa Femme étoient come abforbés ne pouvoit être contrefaite , il entra avec chaleur dans leurs intèrêts , & leur jura , ou qu'il périroit , ou qu'il leur feroit rendre leur Argent.

Ce généreux Ami fort à ces mots , & du même pas , il va trouver le Dépositaire , auquel il redemande les 1200. Livres , dans des termes , qui ne lui laiffoient que le choix , ou de les rendre , ou de fe battre en Düel avec lui. Les Homes capables de faire des baffeffes font ordinairement fans courage. Prendre le parti de fe battre n'étoit pas du goût de cet Ami faux & trompeur. Rendre l'Argent , & s'avouer coupable d'une friponerie lui agréoit encore moins. Se tenir simplement fur la négative , c'étoit trop peu , pour arrêter la fou-

guc du Demandeur ; il faloit au moins des Sermens dans les formes. Le Scélerat en fit des plus exécrables , acompagnés d'imprécations , & jura , sur tout ce qu'il y a de plus sacré , qu'il n'avoit vû , ni la Personne , ni l'Argent qu'on lui demandoit , & que quoi qu'il pût lui en arriver , il ne pouvoit dire autre chose , parce que c'étoit la pure vérité.

Il alloit continuer lors qu'il tomba roide mort aux pieds de celui qui lui redemandoit le Dépôt. Cette Mort subite , arrivée dans le tems qu'il prononçoit ses faux Sermens & ses horribles Imprécations , fit une si forte impression sur sa Femme , qui étoit présente à ce Démêlé , qu'elle ne douta point , que la Providence n'eut voulu punir , d'une manière visible & exemplaire , la Tromperie & le Parjure de son Mari. Saisie de crainte , elle se jetta aux genoux de celui qui lui redemandoit le Dépôt ; elle le conjura de lui pardonner , & qu'elle alloit lui restituer le funeste Argent qui avoit attiré au Défunt un si terrible châtiment , & qui seroit toujours pour elle un sujet de désolation. En éfet elle lui remit les L. 1200. & cet Ami zélé en les reportant chez le Marchand , y ramena la joie , qui en avoit été bannie , & ils admirèrent le jugement de Dieu dans cette occasion. Un Evénement si extraordinaire a fait grand bruit dans *Paris*.



*L E T T R E de Mr. D. S., Docteur en Médecine de la Faculté & Université de Paris, en réponse à celle que Mr. Fine, Maître Chirurgien à Genève, lui a écrite touchant les Maladies de l'Urèthre.*

**J**E réduis, *Monsieur*, à deux Articles principaux ce qui fait le sujet de la Lettre dont vous m'avez honoré, en date du 6. Janvier. Je satisfais à votre curiosité par le détail de ma Réponse, & je vous enverrai par le départ de la première Diligence, une quantité suffisante de *Bougies*, pour travailler aux Cures dont vous me faites mention : L'expérience que vous en ferez vous même vous convaincra, s'il vous restoit quelque doute de l'effet infailible d'un tel Spécifique. Pour ce qui me concerne, vous savez, *Monsieur*, qu'ayant été apellé, par ma vocation & mon goût particulier pour la Médecine & la Chirurgie, à l'exercice de ces deux Professions qu'une coutume bizarre & de faux préjugés ont séparées dans la pratique ; j'ai recueilli avec soin tout ce qui s'est composé de meilleur dans l'une & l'autre de ces Sciences, & j'ai joint à la Théorie, une Pratique d'autant plus soutenue que mes soins heureux m'ont mérité quelque réputation, principalement dans le traitement des Maux vénériens, dont j'ai vu maintefois des suites si funestes, que l'en-

vie de rémédier à des accidens auffi fâcheux m'a fervi d'un puiffant motif, pour redoubler mon zèle & mes recherches. Quant à ce qui regarde la Vérole ou autre Maladies, qui participent de fa nature, le Mercure bien administré fufit pour les déracer, & on eft fur cet Article parvenu aujourd'hui à un point de Science fi décidé, qu'un Médecin ou Chirurgien, fage & expert, peut attendre de fes foins une guérifon parfaite: Mais fi on a trouvé le Spécifique fouverain pour ces Maux là, il n'en eft pas de même quant aux Gonorrhées, mille fois plus à craindre pas leurs funeftes fuites, que les Maladies qui cedent aux Onctions Mercurielles: Il eft d'un ufage conftant & reconnu, que le Mercure échoie dans les Gonorrhées; il détruit le Virus vénérien, s'il eft introduit dans le fang, mais fon fecours eft infufifant, je dirai meme inutile, pour fondre les Carnofités & détruire les Callofité, qui à la fuites des Gonorrhées maltraitées fe forment pour l'ordinaire dans le Canal de l'Urèthre, & parviennent à en fermer ou rétrécir fi fort le Conduit, que l'Urine ne trouvant plus fon cours ordinaire, fait des ravages furprenans & occasionne une mort prompte & douloureuse, fi la sonde ne pourvoit à fon évacuation. Le fameux Mr. *Dran* eft come vous le marquez, *Mouffeur*, le premier qui ait trouvé un Spécifique à des accidens auffi dangereux, par l'introduction de

ses Bougies, qui fondant les obstacles formés par les anciens Ulcères, les dissipent assés, pour que le Canal de l'Urèthre reprenant sa primitive forme, remplisse aussi sa première destination : Mais quelque important que soit le service que Mr. *Daran* a rendu au Public par un Secret aussi avantageux, j'ai crú qu'il étoit possible de le rendre plus essentiel.

Le prix excessif que Mr. *Daran* met à ses Cures, & l'écoulement que j'ai vü diverses fois rester après la fin de l'Opération, ont été les motifs qui m'ont déterminé à rechercher ce fameux Secret & à le perfectioner, après l'avoir trouvé. J'en suis venu à bout, à la suite d'un travail assidu ; & la conoissance que j'ai, en fait de Composition médicale, m'a fait aller plus loin que Mr. *Daran*, ayant atteint, dans les Bougies que je compose, un tel degré de perfection, que je garantis, qu'après le traitement il ne restera, ni suintement, ni écoulement, ni aucun autre symptome de quelque nature qu'il soit. C'est une expérience que j'ai toujours faite avec succès sur les Persones mêmes, qui étoient sorties des mains de Mr. *Daran*, avec une continuation d'écoulement. Je ne prétens point au reste, à l'imitation de ce fameux Chirurgien, composer un Volume des Cures que j'ai faites, ni me ruiner en frais d'impression ; je ne suis pas même encore déterminé à afficher mon nom, je ne fais point si les instances de mes

Amis prévaudront sur la peine que je m'en suis toujours fait, mais la réputation que j'ai pû m'aquerir ne fauroit influer sur mon Secret, qui est le même, dans le fond, que celui de Mr. *Daran*; le prix, & quelque degré de perfection en font toute la différence. Mais come toutes mes assurances sur l'efficacité du Spécifique que je vous adresse n'auront jamais le degré d'évidence que l'expérience produit, c'est aussi à elle que je renvoie le Public.

Permettez, *Monsieur*, avant que je finisse ma Lettre, que je vous prie de ne pas trouver mauvais, que je ne vous configne une certaine quantité de mes Bougies, que sous les conditions que vous traiterez les Pauvres *gratis*, & les Riches ainsi que les Aisés, au *pro rata* de leurs facultés, sans qu'il soit question d'imposition tirannique & odieuse, & qu'en second lieu, vous ne receviez aucune récompense qu'après l'entière guérison: Ce sont les Loix que je me suis imposées, & auxquelles je vous prie de vous soumettre pour ma propre satisfaction. C'est avec une parfaite estime que je vous prie de me croire, V<sup>otre</sup> &c.

*A Paris le 18. Janv. 1750. D.S. Médecin.*

Mr. FINE, Maître Chirurgien à Genève, & Chirurgien de l'Hôpital François, avertit le Public que Mr. D.S. Docteur de la Faculté & Université de Paris, lui a fait parvenir le Remède enoncé dans la Lettre ci-dessus, & que toutes les Persones qui se trouveront actuellement affectées de Gonorrhées, ou qui en aient eu autrefois se sentent quelque embarras dans le Canal de l'Urèthre, ou conservent encore quelque écoulement, pourront s'adresser à lui en droiture, à Genève: Il est logé à la Grand-Rue.

## LOGOGRIPIHE.

**D**évine un mot, Lecteur, qui t'offre une Maison,  
 Où l'on trouve plus & chagrins à foison;  
 Si l'on coup<sup>e</sup> en deux parts le tout que je combine,  
 On découvre dans l'un un Mont de Palestine;  
 Plus une Ville assise au dessus du Leman,  
 Où sans être Germain, on jargone Allemand.  
 Prenant quatre sur sept, il en vient par rubrique  
 Cite dans la Toscane, autrefois République.  
 Que l'on en mêle six, il en naît un l'endat  
 A qui l'amour du gain fait braver maint hazard.  
 Tires cinq & places à propos chèque signe,  
 Paroit un Grec adroit, ou plutôt fourbe insigne.  
 Arrangez autres cinq, & vous aures un nom  
 Qu'a Rome denigra l'éloquent Cicéron  
 Cherche à présent, Lecteur, exerce ton génie,  
 Et contente à loisir ton goût & ta manie.

ECRITURE est le mot de l'Enigme du  
 Mois passé.

## T A B L E.

|                                                                                             |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>S</b> uite de la Réponse de M. de Bochat aux Observations<br>critiques sur ses Mémoires. | 203 |
| Recherches sur l'Abaye de Bonmont.                                                          | 236 |
| Lettre sur la mort de M. le Professeur de Croufaz.                                          | 259 |
| Eptre sur la Sagesse.                                                                       | 272 |
| Autre à M. le Conseiller R. . . . .                                                         | 275 |
| Analise de la Tragédie d'Oreste par Mr. de Voltaire.                                        | 278 |
| Epigrammes & Pièces satiriques à cette occasion.                                            | 290 |
| Lettre d'Aggrégation de l'Académie des Ancs.                                                | 291 |
| Sonet sur la Comédie.                                                                       | 294 |
| Le Dépositaire trompeur & parjure puni d'une ma-<br>nière frappante.                        | 295 |
| Lettre d'un Médecin de Paris à M. Fine Chirurgien<br>à Genève.                              | 300 |
| Logogriphe.                                                                                 | 304 |